

EDITORIAL

Peut-être le travail entrepris à l'occasion de la session des archivistes en octobre dernier ne se prolonge-t-il pas au rythme souhaité par plus d'un participant. Les difficultés, en effet, s'avèrent nombreuses et diverses. Du moins l'effort de chacun se poursuit-il. Et ce bulletin n° 6, ne serait-ce que par sa richesse, est un signe évident que la préoccupation des archives n'est pas absente de l'Eglise de France.

Etant donné leur importance, je crois devoir attirer l'attention sur deux rapports que je présente en leur lieu : celui sur l'organisation des archives sonores de l'Eglise de France et celui qui, à partir de "Lourdes et l'Année sainte" pose le problème de la constitution des archives provenant de la vitalité quotidienne du catholicisme français ; c'est aussi cette question que souligne un ouvrage recensé dans la bibliographie, celui de Serge Bonnet sur les Prières secrètes des Français d'aujourd'hui.

Dans cet éditorial, je ne retiendrai donc que trois questions, particulièrement intéressantes à des titres divers : la question des registres paroissiaux - à l'occasion de l'article attendu et substantiel de Pierre Bizeau, qui rendra bien des services ; la question des archives des monastères féminins - à l'occasion de l'effort entrepris dans ce secteur ; la question de l'utilisation des archives de source ecclésiastique ou religieuse - qui est soulevée de divers côtés.

I. Registres paroissiaux

Il fallait que la question fût abordée. Et nous saurons gré à Pierre Bizeau de nous donner ici un article substantiel sur la situation faite aux registres paroissiaux en France. De plusieurs côtés, cet article était attendu. Il sera sûrement d'autant plus utile qu'il intéresse - pour la période pré-révolutionnaire, aussi bien l'état civil que l'état religieux.

Désormais, ces registres existent en double exemplaire : l'un devant rester à la paroisse et le second devant être versé chaque année au secrétariat de l'évêché.

Les versements de ces registres, leur conservation, les notifications à y apporter constituent une charge parfois très lourde pour les administrations diocésaines. La ténacité et la cordialité sont les qualités requises du secrétaire pour que les versements soient effectués régulièrement ; c'est ainsi, par exemple, qu'à Bourges l'abbé Chatain, à Marseille l'abbé Esmenard ont réussi à résorber le retard existant et à assurer la régularité nécessaire.

Bien évidemment, la conservation des registres de catholicité pose partout le problème des locaux matériellement nécessaires pour les engranger ; dès lors que les archives paroissiales, si ne sont pas réunies dans des conditions satisfaisantes de conservation et de consultation, doivent être versées dans les fonds diocésains, une autre question est soulevée, pour ce qui concerne les registres paroissiaux, c'est celle de savoir où déposer la seconde collection, la collection conservée pour leur usage dans les paroisses. Réunir les deux collections dans le même fonds, c'est en effet les exposer à périr ensemble. La question ne fait d'ailleurs que reculer, si ces registres

=====

AVEZ-VOUS REGLE VOTRE COTISATION- ABONNEMENT POUR 1976 ?

Si non, dès la réception de ce bulletin, veuillez verser

30 francs

au C.C.P. de l'Association :

32.228.84 La Source

MERCI

sont déposés aux archives départementales. De différents côtés, des hésitations se font jour à ce sujet.

Quant à la tenue des registres de catholicité, sur ce point aussi, bien des questions sont soulevées. Tout d'abord, la tenue des registres des sépultures est actuellement remise en question de divers côtés : "A quoi cela sert-il ? Et surtout, à quoi cela sert-il de les faire en double exemplaire ? D'autant plus que, s'il y a lieu en vue d'un remariage d'établir l'état libre d'un veuf ou d'une veuve, c'est le certificat de décès, acte civil et non religieux, qui est requis ...". D'autre part, comment sont portées les notifications ? Les notifications de mariage - parfois, et assez souvent semble-t-il - les notifications de sous-diaconat ou de profession religieuse ne sont pas portées : on se rappelle les quelques réflexions soumises aux congressistes en octobre dernier par un archiviste - secrétaire diocésain - au sujet des notifications : "de plus en plus, elles sont mal faites, erronées, incomplètes" (dossier remis aux congressistes, p. - F1 -). Mais un autre secrétaire-archiviste signale un autre aspect : en moins de vingt ans, "62 mariages d'ex-pupilles dont je ne puis absolument pas notifier le mariage faute de référence de baptême" et il rappelle que la question du baptême des pupilles de l'Assistance publique avait été soulevée dans un article non signé paru dans L'Ami du Clergé (29 nov. 1956, pp. 725-728); ces pages, rédigées par le chanoine William Le Blanc, archiviste de Rouen, étaient considérées par lui comme son "testament", et celui-ci ajoutait : "un testament sans espoir", bien que selon lui cette question ouvrît "tout simplement le procès de notre état religieux actuel avec toutes ses faiblesses" (p. 727).

Voilà quelques-unes des questions posées par la tenue et la conservation des registres paroissiaux. A dire vrai, la réponse dépend plutôt des administrations diocésaines que des archivistes. Mais il n'était sans doute pas inutile - pour poser ces questions - de saisir l'occasion offerte par la publication de l'article de Pierre Bizeau, qui veut bien déjà en annoncer un autre ...

II . Chez les moniales

Le Lien des contemplatives, n° 45, avril 1976, a bien voulu accepter l'insertion d'un article sur la question des archives et sur l'Association. Il faut remercier la présidente du Service des moniales d'avoir accueilli l'idée d'associer progressivement les monastères féminins de France à l'effort général.

Déjà la présence de deux moniales à notre congrès d'octobre 1975 avait été bénéfique. Cette participation avait rendu manifeste la différence qui existe entre moines et moniales. Chez les premiers, outre les Chartreux - dont le soutien est selon leur tradition aussi fort que silencieux pour tout ce qui intéresse la vie de l'Eglise -, il n'y a guère en France que des bénédictins et des cisterciens.

Pour ce qui concerne les moniales, il y a certes les bénédictines, mais aussi les carmélites, les cisterciennes, les clarisses, les dominicaines, les visitandines et une vingtaine d'autres ordres. Sans compter bien sûr les ermites dont il y a certes une recrudescence, mais dont la vocation ne peut pas être définie canoniquement dans la vie religieuse; et sans compter non plus le pullulement actuel des petites fraternités monastiques, plus ou moins explicitement rattachées à un couvent et sous la vigilance épiscopale - laquelle n'est d'ailleurs pas un vain mot (cf. D.C. 18-1-76, pp. 86 sqq.). En tout, il doit falloir compter encore quelque 10 000 moniales en France, même si leur nombre est en déclin.

Toutefois, les formes variées que revêt en France la vie monastique féminine, son importance numérique, les fermetures de maisons, ne sont pas les seules raisons qu'il y a de s'inquiéter d'une manière toute spéciale de la sauvegarde des archives que peuvent conserver ces communautés. Il y a encore leur caractère spécifique; et il y a aussi ce qui témoigne des conditions historiques, socio-culturelles et économiques dans lesquelles ces femmes ont réalisé leur vocation.

A l'intérieur même de l'ensemble des archives ecclésiastiques ou religieuses, il y a, semble-t-il, pour les archives monastiques un caractère

spécifique provenant de l'idéal monastique tel qu'il peut se dégager tant des projets de vie que sont les règles ou constitutions, que de ce qui apparaît comme normatif chez les saints. Si, en effet, les archives monastiques sont, à l'ensemble des archives ecclésiastiques et religieuses, ce que le Cantique des Cantiques est à l'ensemble de la Bible ("Dans le Coeur de l'Eglise, / ... / je serai l'Amour", disait sainte Thérèse de Lisieux), les documents qui manifestent la personnalité profonde de l'Eglise dans son dialogue intime avec Dieu ont un prix particulier. Et peut-être convient-il d'y être spécialement attentif s'il y a là, en clair pour ainsi dire, ce qu'implique, au moins de façon voilée, toute vie authentiquement chrétienne. Moines et moniales, d'ailleurs, partagent la condition humaine et appartiennent à la communauté humaine jusque dans leur retrait du monde (lorsque la profession perpétuelle entraînait la mort civile des moniales qui l'émettaient, cette situation manifestait seulement le divorce qui peut exister entre le légal et le réel). Et il y a toujours intercommunication à travers les grilles des cloîtres. Même s'il est pour cela filtré, le monde extérieur pénètre dans la clôture, et de la clôture proviennent des ondes qui, traversant murs et grilles, provoquent des phénomènes bien multiples et variés d'attrance ou de rejet.

Autant de raisons donc d'être attentifs à la sauvegarde des archives des moniales et à la conservation des documents annuellement produits. Et pas seulement pour ce qui concerne le temporel, les biens immobiliers ou mobiliers. L'appel lancé dans le Lien des contemplatives a vite commencé d'être entendu, et de divers côtés, puisque des réponses sont aussitôt venues de monastères de bénédictines, de carmélites, de clarisses, de dominicaines, de visitandines.

Qu'il soit permis d'évoquer à ce propos le travail entrepris dans les archives de l'ancien monastère de la Visitation de Moulins (troisième fondation de l'ordre) à Nevers. Les religieuses archivistes avaient travaillé, jusqu'à sa mort (en 1970), en relation avec Yvonne Henri-Monceau, conservateur du musée du Vieux Moulins. Maintenant, Hélène Bordes, assistante à l'U.E.R. de lettres et sciences humaines de Limoges, s'intéresse à cet important fonds d'archives qui a traversé la Révolution, la Séparation en franchissant alors les frontières avec "tous les sceaux nécessaires". Mais, si les archives des personnalités de premier plan qui ont animé le monastère de la Visitation de Moulins au XVIIIème siècle sollicitent particulièrement l'intérêt d'Hélène Bordes, celle-ci n'est pas inattentive aux documents régulièrement produits par la vie de la communauté, "c'est-à-dire l'enregistrement régulier et méthodique des événements extérieurs et de leurs répercussions dans la communauté, bien entendu aussi, journal tenu au cours des années et des siècles dans un esprit de modestie et de loyauté qui est, il faut le dire, souvent proche parent de l'esprit scientifique; et à travers chaque événement consigné, apparaît l'esprit salésien de respect des êtres, d'indulgence sans faiblesse, d'optimisme raisonné et actif, avec le goût de l'ouvrage bien fait et le respect, même caché ou muet, des autres. Cette manière de s'effacer devant l'événement pour le rendre dans sa vérité, son originalité, est accentué par la présence de toute la communauté, toutes les soeurs pouvant avoir accès aux archives; certaines rédactions d'événements délicats ont ainsi très évidemment fait l'objet de délibérations communautaires: tout est dit, sans enfantillage, ni naïveté, sans dissimulation non plus; ce qui est à dire est dit, dans toute la mesure et l'exactitude possible, mais on ne dit que ce qui est à dire, exemple vécu et actif de la charité paulinienne. Pour l'histoire de la spiritualité, pour celle des mentalités et des idées, tous ces documents sont de première importance." Et le rapport d'Hélène Bordes sur les archives de la Visitation de Moulins-Nevers se termine par cette remarque: "A Nevers / ... / les visitandines ont très profondément conscience que l'ensemble dont il vient d'être parlé ne leur 'appartient' pas, surtout à elles qui ont fait chacune voeu de pauvreté, qu'elles n'en sont que les dépositaires."

III. La question de l'utilisation des archives de source ecclésiastique ou religieuse

Cette question est encore abordée par Hélène Bordès au terme de son rapport sur Les archives de l'ancien monastère de la Visitation de Moulins à Nevers (18 p. multigr.), afin de "répondre d'avance à certains qui demanderont comment la recherche peut avoir accès à des archives de ce genre.

Il n'y a pas, continue-t-elle, de réponse universelle, pas de règle ; mais, contrairement à des légendes bien assises, ces archives n'ont en elles-mêmes rien de secret, et il est souvent bien plus aisé de les consulter que celles de certains particuliers, moins soucieux de recherche scientifique et de vérité, bien plus inquiets pour leur tranquillité ou leur 'propriété'; il a même, dans ce cas précis, été beaucoup plus facile de les consulter que d'avoir accès à certains fonds publics où on ne rencontre pas toujours des façons de faire d'une telle loyauté et d'une telle intelligence (il ne s'agit bien entendu que d'un obstacle qu'on espère exceptionnel et d'une 'expérience' dont on veut croire qu'elle demeure unique ; il n'importe : les religieuses sont, elles, passionnées et inlassables).

Cependant, les couvents en exercice ne sont ni des musées ni des bibliothèques ; et, en ce qui concerne tout particulièrement la Visitation, la vocation n'en est absolument pas intellectuelle. Il en résulte que seules des circonstances personnelles peuvent en ouvrir les portes [...] .

Bien évidemment, les Visitandines de Nevers souhaitent qu'on n'utilise pas 'à mal' leurs documents et l'on voit bien ce qu'elles entendent par là. Mais elles n'exercent aucun contrôle, aucune censure, tout en veillant, avec quel soin — on vient de le voir —, sur des archives qui, dans leur domaine propre, comptent certainement parmi les plus importantes de France."

Dans les archives publiques, il y a des documents non communicables, soit parce qu'ils touchent à l'honneur des personnes, soit parce qu'ils concernent la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, mutatis mutandis, des règles similaires protègent des documents analogues dans des fonds privés par ailleurs libéralement ouverts. Mais peut-être convient-il d'aller plus loin.

Utiliser "à mal" les archives de source ecclésiastique ou religieuse, c'est bien le fait de toute une littérature hagiographique de mauvais aloi, aussi bien que de toute une littérature à scandales — que celle-ci résulte de falsifications ou bien qu'elle procède de préjugés divers. Outre un anticléricalisme sectaire, qui n'est pas nécessairement mort parce qu'il est désuet, il existe aussi certaines conceptions de l'histoire religieuse dont les tenants vont même jusqu'à les prétendre scientifiques, et cela d'autant plus farouchement qu'ils ne voudraient pas avouer que leur emploi est animé — et parfois pour des motifs d'auto-justification — par une philosophie du soupçon ou par un prurit de contestation (1). Ce ne serait pas une extension numérique de ces cas — parfois flagrants — qui pourrait leur apporter une légitimation scientifique, même si pour certains espèces de croyants une justification idéologique est leur manière d'affirmer ainsi leur fidélité à la nouvelle Eglise dont ils se veulent les "accoucheurs".

Quelles que soient les formes que peuvent revêtir de telles utilisations d'archives ecclésiastiques ou religieuses, il reste que l'approche de ces sources requiert, pour qu'elles soient intelligibles, une sympathie méthodologique, de même que pour comprendre un texte il est nécessaire d'en savoir la langue, ou au moins d'avoir recours à quelqu'un qui la sache.

(1) Ce phénomène commence à retenir l'attention et même à susciter des travaux de "critique constructive". A titre d'exemple, qu'il soit permis de citer ici, pour un aspect de cette question, le tout récent ouvrage de Hans URS VON BALTHASAR, Le complexe antiroumain. Essai sur les structures ecclésiastiques. Paris, Apostolat des éditions, 1976, 384 p. — L'intérêt assez exceptionnel de cet ouvrage, c'est qu'il est d'une théologie très traditionnelle en même temps que très neuve.

Certes, ce dont bien des documents gardent la trace, ce sont des formes constituées de la vie chrétienne; mais comment ces archives seraient-elles intelligibles sans une référence à ce qui témoigne des principes constituants qui leur ont donné naissance et qui en assurent la régulation ?

C'est parce qu'il était sensible à cette exigence qu'Anselme, 7ème prieur de Chartreuse (1139-1151), répondait à un correspondant : "Nous avons coutume de ne pas livrer à n'importe qui, mais seulement à ceux qui entreprennent de suivre notre règle ... les usages que nous suivons" (cité par Bernard Bligny dans sa communication au 5ème congrès de la Société des (1) historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, cf. *infra* p. 39). Et de nos jours encore, la liturgie byzantine contient, avant le début de la liturgie eucharistique, l'adjuration : "Catéchumènes, sortez; dehors, les catéchumènes". En Occident au contraire, la liturgie eucharistique se déploie à la télévision : les malades qui se signent avec dévotion au moment sacré ont-ils de l'acte religieux qui se déroule une plus ou moins droite intelligence que celui qui, au sortir d'une liturgie pontificale pour laquelle l'évêque était arrivé avec sa mitre qu'il avait reprise à la fin de la cérémonie, disait : "C'est le drame d'un petit vieux, curieusement habillé, qui a passé une heure à chercher son chapeau bizarre; moi, je savais bien où il était son chapeau : il y avait quelqu'un qui le lui avait pris au début, mais il était allé le porter sur une petite table à laquelle le vieux tournait toujours le dos de sorte qu'il ne pouvait pas y apercevoir son chapeau" ? En recourant aux premiers, peut-être bien que le second aurait pu analyser le comportement psycho-sociologique des croyants sans se rendre incapable de discerner le spécifique de leur démarche.

Le principe de provenance et le respect des fonds — qui est une loi fondamentale de l'archivistique — ne peut donc qu'inciter à "entrer axialement" — selon l'expression de Massignon pour ce qui concerne l'étude de l'Islam — dans la connaissance du fait de l'Eglise; et, pour avoir l'intelligence de ses formes constituées, de les considérer dans leur référence aux principes constituants exprimés dans sa tradition conciliaire et spirituelle. Ce qui implique de ne méconnaître ni les traces documentaires qui témoignent des diverses mentalités du personnel de l'Eglise, ni les traces documentaires qui témoignent de la conscience que l'Eglise a d'elle-même.

*

Toutes ces questions ne sont-elles pas le lot journalier de quiconque remplit — dans un fonds d'archives concernant l'histoire de l'Eglise catholique en France en quelque lieu qu'il se trouve — une tâche d'archiviste ou qui y collabore ?

Charles MOLETTE

- - : - -

M E M E N T O

Nous aurons une pensée et une prière pour le chanoine TRICOIRE, archiviste diocésain d'Angers pendant 21 ans. Depuis deux ans, sa santé déclinait rapidement. En novembre dernier, il se résignait à démissionner.

Il est mort le 16 mars 1978.

L'abbé Auguste POUPLARD, qui le secondait déjà depuis plusieurs années, lui succède avec compétence et cordialité.

- - - : - - -

(1) Cette lettre, découverte en 1951, a été publiée dans le vol. 88 de la collection "Sources chrétiennes", pp. 236-237; l'explication du refus d'Anselme est développée dans l'introduction à cette lettre, pp. 230-233.

LES REGISTRES PAROISSIAUX

Qu'appelons-nous registres paroissiaux ?

Pour la plupart des personnes, ce sont les registres où sont consignés les baptêmes, mariages et sépultures; dans le jargon archivistique, très souvent, nous les désignons, pour faire vite, par les initiales : B.M.S. Parfois, ces registres sont appelés registres de catholicité. D'une façon impropre en partie, mais très fréquente, beaucoup désignent l'ensemble de ces registres par l'expression d'Etat civil. Cette appellation n'est exacte que pour les séries postérieures à septembre 1792, époque où les registres passèrent de l'église à la mairie. Il fallait préciser la définition du registre paroissial qui n'a rien à voir avec le registre de paroisse qui, dans certains diocèses, correspond à un diaire où le curé doit consigner les événements survenus sur la circonscription qu'il dessert, une sorte de livre de raison de la paroisse.

Qui a rédigé les registres paroissiaux ?

C'est le curé qui rédigeait les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures à un double titre : comme ministre du culte et comme officier ministériel du roi. Il serait aussi simpliste de dire qu'il n'y avait pas de registres paroissiaux avant 1539, comme d'affirmer qu'à partir de 1540 toutes les paroisses en furent dotées. C'est une ordonnance royale de 1539, promulguée à Villers-Cotterets, qui prescrivit la tenue des registres paroissiaux. Ainsi le roi aurait l'état de ses sujets. Rappelons-nous que la religion du prince était la religion de ses sujets. Nous ne parlerons pas ici de la situation particulière transitoire faite aux protestants; mais, après la Révocation de l'Edit de Nantes, pour être citoyen français, il fallait se déclarer catholique. Ce n'est qu'en 1787 qu'on accorda un statut particulier aux autres cultes que le culte catholique.

Le curé avait ses formulaires pour la rédaction des actes dans le rituel diocésain; mais il recevait ses registres du greffier du bailliage ou de la sénéchaussée qui avait lui-même coté et paraphé les feuillets par premier et dernier. Les actes étaient rédigés sur papier timbré. Les règlements pour le délai de baptême avant la Révolution étaient aussi stricts que pour la déclaration de la naissance aujourd'hui : le délai imparti est de 24 heures (1). Il n'y a donc pas lieu de tenir compte des délais de baptême pour supputer le degré de ferveur, puisque la rigueur de l'Administration était contraignante.

L'autorité civile exerçait son contrôle sur la tenue des registres et, en cas de négligence, le Procureur du roi députait un de ses secrétaires pour la remise en ordre. Combien de fois aussi nous voyons l'apposition des scellés sur les registres lors du décès d'un curé.

C'est par le décret n° 2068 de l'Assemblée nationale législative du 20 - 25 septembre 1792 que les registres paroissiaux passèrent du presbytère à la mairie. Le curé se vit substituer un officier d'état-civil, élu, pour rédiger les actes, qui ne furent plus les actes de baptêmes, mais de naissances; les actes de sépulture s'appelleront désormais actes de décès. Dans bien des villages, la première élection désigna le curé lui-même comme officier d'état-civil. Le comble sera, pour un curé, officier d'état-civil, de révéler après la Révolution que ses actes ont une double lecture. Le registre d'état-civil mentionne la naissance d'un enfant présenté par deux témoins. Tous les enfants déclarés devant lui ont été baptisés par lui, et

(1) Michel PERONNET, "Police et religion à la fin du XVIIIème siècle", dans Annales historiques de la Révolution française, 4ème année, n° 200 (avril-juin 1970), pp. 375 - 397.

ont eu pour parrain et marraine les témoins de l'acte de naissance. Ce cas est exceptionnel; le clergé ne tint que des actes clandestins entre septembre 1792 et le Concordat. La reprise officielle du culte entraîna à nouveau la rédaction d'actes qui furent conservés dans les archives. C'est l'origine de nos deux séries que le Code de droit canonique nous prescrit de tenir (can. 777, 1103 et 1238). Cette nouvelle collection devient parallèle de l'état-civil sans la doubler parfaitement, car il est devenu possible d'être Français sans être catholique.

Brève histoire des registres paroissiaux.

Des bribes de listes de baptêmes existent de façon très lacunaire pour la fin du Moyen-Age. Ces listes étaient dressées soit dans un but comptable, perception de droits, soit pour des raisons canoniques, recherche de la consanguinité des époux.

Il y aura quatre dates importantes dans les prescriptions pour la tenue des registres paroissiaux : 1539, 1667, 1736 et 1792.

1539 : c'est la date de l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts, prescrivant la tenue des registres de baptêmes, puis de sépultures pour les bénéficiers seulement. Cette série aurait dû être versée au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée; en fait, elle est restée la plupart du temps dans les presbytères, puis dans les mairies après 1792. En 1579, l'ordonnance de Blois semble entériner les usages : surtout le fait de consigner dans les registres de sépultures la mort de tous les individus sans distinction. La tenue des registres de mariages, non prescrite en 1539, était en usage aussi à cette époque.

A dater de l'ordonnance de 1667, les registres durent être établis en deux exemplaires. Le premier, minute signée, restait entre les mains du curé, et le second ou grosse, n'étant qu'une copie authentifiée par celui-là, devait être remis au greffe à la fin de chaque année.

C'est à partir de 1736 que fut imposée la rédaction de deux registres établis en double minute. Les deux actes rédigés en même temps étaient signés du curé, des parties et des témoins; un registre restait à la paroisse, l'autre étant destiné au greffe.

Ces deux séries de registres ne sont pas conservées dans les mêmes dépôts par mesure de sécurité. La première collection transmise aux municipalités par les curés, en exécution du décret du 20-25 septembre 1792, est classée dans les archives communales placées sous le contrôle des archivistes départementaux. La loi du 21 décembre 1970 enjoint aux municipalités de moins de deux mille habitants de déposer aux Archives départementales tous leurs dossiers ayant plus de cent ans d'âge. C'est une mesure de sécurité pour des documents uniques; les têtes de séries antérieures à 1667, souvent très exposées dans des locaux ne répondant pas aux normes de bonne conservation, sont parfois plus exposées encore à la négligence des responsables. La seconde collection, grosse depuis 1667, et depuis 1737 seconde minute, en vertu des circulaires ministérielles de 1926 et 1927, est versée du greffe du tribunal aux Archives départementales (1). Les greffes habituellement ne gardent dans leur bureau que les registres des cent dernières années.

Ces notes donnent les grandes lignes; il faudra toujours consulter les deux séries, car il y eut des interversions dans l'établissement des collections, des têtes de séries ont pu être détruites, parfois elles sont passées dans des collections particulières.

(1) On trouvera la liste des inventaires ou des répertoires numériques imprimés ou manuscrits des séries E (pour la collection du greffe) et E supplément (pour la collection communale) dans les ouvrages suivants : -
 - Direction des Archives de France. Etat des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières au 1er janvier 1937, Paris, Henri Didier, 1938.
 - Direction des Archives de France, Etat des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières. Supplément (1937-1954), Paris, Imprimerie nationale, 1955.

Pour les registres paroissiaux postérieurs à 1792, nous avons une période plus ou moins longue où les actes n'ont pas pu être rédigés régulièrement. Pour la connaissance que j'ai des dépôts de la Région-Centre, quelques diocèses possèdent quelques registres clandestins. Souvent, les actes de baptêmes administrés pendant la Révolution ont été reconstitués sous l'Empire, et ce n'est qu'à cette période que l'on reprit la tenue du double registre minute, l'un devant rester à la paroisse, le second être versé chaque année aux Archives de l'Evêché.

Ce serait un grand service à rendre aux chercheurs que de dresser l'état de nos registres pour cette période 1792-1810. J'ai commencé ce travail au diocèse de Chartres, dans l'Inventaire des archives paroissiales de l'archidiaconé de Nogent-le-Rotrou (1). J'ai pris la peine de signaler l'état des deux collections des B.M.S. : celle de la paroisse et celle des Archives de l'évêché. Là aussi, j'ai cru plus sûr de rapporter au dépôt de l'évêché les têtes de séries souvent établies sur des feuilles volantes ou sur des cahiers de toutes dimensions et sans reliure. Le même problème ne se trouve posé que pour le rapatriement des B.M.S. d'Ancien Régime aux Archives départementales. Nous rapprochons deux séries qui risquent de périr dans le même sinistre. Les seuls avantages paraissent être pour l'instant la sauvegarde, une meilleure conservation et une plus grande commodité pour la consultation.

Certaines chancelleries épiscopales, souvent pour des raisons de locaux, ont mis en dépôt aux Archives départementales leurs collections, ce qui a donné lieu à un catalogue sommaire : c'est le cas de Paris, par exemple.

Quelques notes particulières aux registres de baptêmes, de mariages et de sépultures.

a) Registres de baptêmes. Ce sont les registres les plus anciens dont l'établissement a été prescrit par l'Eglise et le pouvoir royal. Au XVIème siècle, certains actes sont encore rédigés en latin, le nom de la mère n'est souvent pas mentionné, il y a parfois deux parrains et deux marraines. La date de la naissance est souvent omise au bénéfice de celle du baptême. En ville, les enfants ne sont pas toujours baptisés dans l'église de leur paroisse.

b) Registres de mariages. Nous avons remarqué déjà que l'ordonnance de 1539 ne prescrit pas l'établissement des actes de mariage; mais en 1589, il semble que c'est l'usage courant. Quatre témoins devaient assister au mariage, ils ne doivent signer qu'après 1667, et le curé doit noter les relations de parenté avec les conjoints. Comme actuellement, le mariage est célébré dans une paroisse des futurs, le plus souvent dans la paroisse de la fiancée. C'est aussi en 1667 qu'il est prescrit d'indiquer l'âge, la qualité, la demeure des futurs, s'ils étaient enfants de famille, en tutelle, en curatelle ou en puissance d'autrui.

c) Registres de sépultures. Il y eut d'abord obligation de mentionner le décès des bénéficiers; on voit ici encore l'incidence fiscale. Très vite, on étendit la pratique à tous les membres de la société. Mais ces registres ont toujours été les plus négligés, omissions de la filiation, de l'âge des défunts. Le Parlement de Paris, en 1714, et l'ordonnance de 1736 demandèrent de noter le jour du décès, de faire mention du nom, de la qualité de la personne décédée, même s'il s'agissait d'enfants.

(1) Pierre BIZEAU, "Diocèse de Chartres (département d'Eure-et-Loir). Inventaire sommaire des archives paroissiales postconcordataires de l'archidiaconé du Perche (arrondissement de Nogent-le-Rotrou)", dans Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 16 rue Saint-Pierre, Chartres. Documents 6, Chartres, 1966, in-4°, XVI-63 pages.

Tables décennales.

Il est indispensable, lorsque l'on parle de l'état-civil, de parler des tables décennales, instrument de travail facilitant les recherches. C'est le décret de 1792 qui en demanda l'établissement. En fait, ce sont les tables annuelles que l'on réunit tous les dix ans pour chaque catégorie d'actes : 1793-1802, 1803-1812, 1813-1822, etc. La plupart du temps, l'ordre alphabétique adopté est celui des initiales des noms de famille. Il existe trois exemplaires de ces tables, un aux Archives communales, un au greffe, et un aux Archives départementales, commençant assez souvent en 1803 et interrompus en 1902. Dans certains départements, les tables décennales des communes sont regroupées et reliées par canton.

Nous n'avons pas de prescriptions semblables pour nos registres de catholicité, pourvus cependant, dans la plupart des cas, de tables annuelles.

Ce qui peut s'avérer très utile, à notre époque de grande mobilité et de petites paroisses, c'est le catalogue en alphabétique absolu des noms des baptisés pour des périodes de cinq ans. A Chartres, diocèse que je connais le mieux, le chanoine Henri Thibault a déjà établi les tables des baptêmes de 1941 à 1970. Chaque période quinquennale représente environ vingt-cinq mille noms. La table comporte le nom patronymique, le prénom usuel, la ville et la paroisse du baptême, l'année du baptême et le numéro d'acte dans l'année. Ce travail considérable a pu être réalisé avec le concours de confrères à la maison de retraite et de religieuses en infirmerie, qui opèrent le dépouillement sur fiches et ensuite le chanoine dactylographie ces fiches pour former un volume relié.

Pour ceux qui n'ont jamais eu à travailler dans ces registres, les différentes séries semblent constituer une sorte de maquis ; ceci tient en partie aux événements historiques de la France. Nous pouvons envier les pays voisins chez qui de très grandes collections dans le temps restent conservées au même dépôt. Les notaires en Espagne, à Vich par exemple, déposent les minutes de leur pratique depuis le XIIIème siècle aux Archives du diocèse. En Angleterre, aux Archives épiscopales de York, nous pouvons consulter les actes de baptêmes d'une même paroisse depuis 1600 jusqu'à nos jours. Chez nous, la Révolution a opéré une césure qui a désorganisé un certain classement, mais qui heureusement n'a pas détruit les documents.

Il est utile de consulter, pour qui veut en savoir plus sur ces documents, l'ouvrage de Roger Mols, Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVème au XVIIème siècle, Louvain, 1954-1956. Un ouvrage, plus modeste et orienté tout particulièrement vers l'utilisation des registres paroissiaux, en vue d'études démographiques, a été rédigé par Michel Fleury et Louis Henry, Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien, Paris, Editions de l'Institut d'études démographiques, 23 avenue Franklin-Roosevelt, 1965, in-8°, 183 p.

Pierre BIZEAU

- - - : - - -

REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL

- Nature des actes et dépôts -

1539



B.M.S. original



B.M.S. copie



N.M.D. état civil

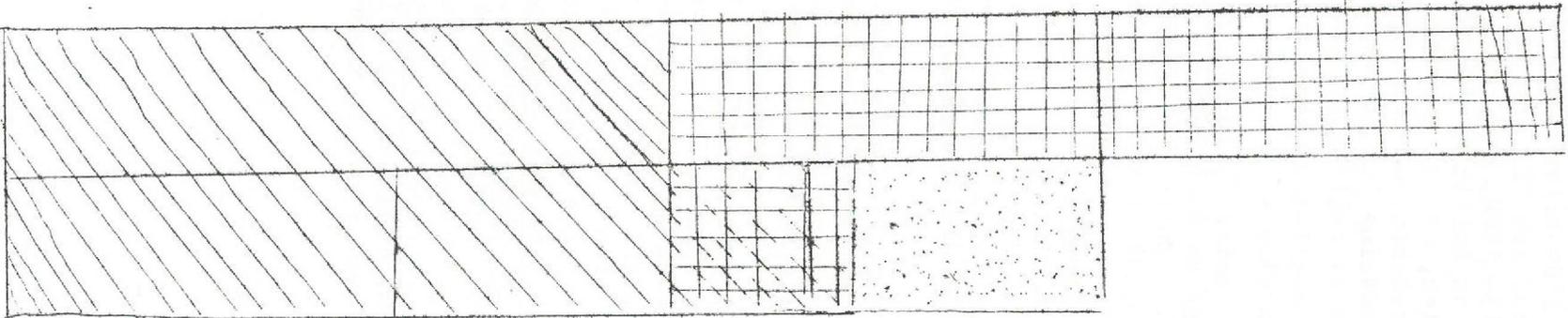
Archives municipales

1667

1736

1792

1975

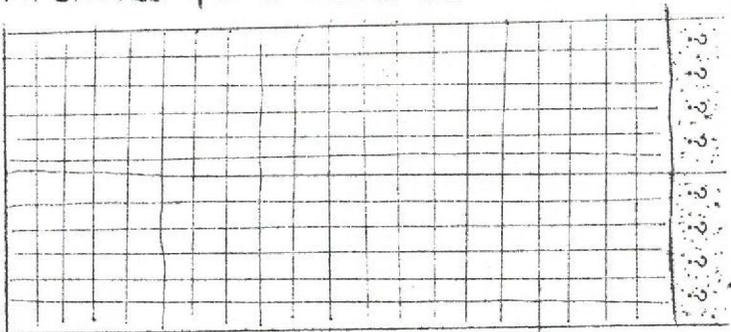


Archives du Tribunal

Archives départementales

1602

Archives paroissiales



Archives diocésaines

ORGANISATION DES ARCHIVES SONORES DE L'EGLISE DE FRANCE

Tel est le titre donné par Roseline Grandcolas au rapport rédigé au terme du stage qu'elle a effectué, dans le cadre des études de documentaliste à l'Institut universitaire de technologie (Département des carrières de l'information) de l'université de Nancy - II, du 5 janvier au 15 février 1976, auprès de la Fédération des organismes de communication sociale (F.O.C.S.), 193 rue de l'Université à Paris.

La Fédération des organismes de communication sociale, dont le secrétaire général est l'abbé Berthier, regroupe :

- l'Office catholique français du cinéma (O.C.F.C.)
- l'Office catholique français de radio-télévision (O.C.F.R.T.)
- l'Office catholique de presse (O.C.P.)
- l'Office chrétien du livre (O.C.L.)
- l'Office chrétien de l'enregistrement sonore (O.C.E.S.)
- l'Office chrétien des publicitaires (O.C. Pub.)

L'O.C.F.R.T. où, plus précisément, a été effectué ce stage, rassemble des enregistrements sonores de diverses origines : des émissions religieuses (celles régulières de radio ou télévision) et d'autres enregistrements recueillis au fil des événements (messes de minuit, messes en langues étrangères, interviews de personnalités variées, etc.). Ces enregistrements sont de trois sortes : cassettes, bandes magnétiques, enregistrements d'émissions de télévision.

C'est ce fonds de l'O.C.F.R.T. que Roseline Grandcolas a entrepris de classer. Elle nous dit elle-même comment elle a procédé :

"Chacun des documents sonores (rien n'a pu être fait, faute de temps, pour ce qui concerne les émissions de télévision) a été écouté, ou le script notant son contenu a été lu, afin de les répertorier sur une fiche portant l'inscription du résumé de l'émission. La fiche établie a été classée selon le mot-clé d'auteur ou selon le mot-matière caractérisant son contenu. Dans le fichier matière, les fiches sont réparties en trois couleurs : rouge, personnalités interviewées et noms propres ; bleu, sujets religieux ; jaune, sujets divers.

Cependant, c'est dans la recherche de classification religieuse que ce travail fut le plus intéressant. L'épiscopat français utilise la C.D.U., revue dans la classe 2, "religion", par le père Aimé Martin. Quant à l'O.C.L. (Office chrétien du livre), une classification a été établie spécialement pour les documents qu'il possède. De l'étude de ces deux classifications, j'ai conclu qu'aucune d'elles ne peut s'appliquer directement aux documents audio-visuels de la F.O.C.S. J'ai donc dû élaborer, à partir de l'écoute ou du titre de certains d'entre eux et du dépouillement de programmes de radio-télévision, une classification adaptée aux documents de la F.O.C.S. (cf. annexes du rapport de stage).

C'est donc dans le domaine du rangement des documents eux-mêmes et dans la classification religieuse pour documents audio-visuels que ce travail fut le plus enrichissant."

Sans doute ce dossier ne présente-t-il qu'un rapport de stage. C'est bien clair. Mais il s'agit d'un secteur auquel les techniques modernes doivent rendre attentif. Et déjà la lecture de ces pages ainsi que des annexes suggère-t-elle quelques réflexions.

1. Il semble utile à l'auteur du rapport d'élaborer, pour les documents audio-visuels, un système de classification spécifique. Certes, malgré certains essais (un catalogue des "non-écrits" réalisé par l'Association française de normalisation est évoqué p. 15), c'est un domaine où il n'existe pas encore de normes éprouvées ou officielles. Du moins est-il d'ores et déjà acquis qu'il y a lieu d'indiquer sur chaque fiche les éléments spécifiques propres à l'audio-visuel (nom du réalisateur, date et du-

rée de l'enregistrement initial chaque fois qu'il existe, date et durée de l'émission, format de la bande, etc.)

2. Il apparaît nécessaire d'arriver à réaliser un système de classification adapté au genre de documents recueillis, — en l'occurrence des documents religieux : "car un centre de documentation, spécialisé dans un domaine, doit naturellement étudier plus profondément les problèmes qui lui sont spécifiques" (p. 23).

3. Cette spécialisation même incite évidemment à sélectionner les séquences jugées utiles ; or, dans certains cas, ce sont précisément ces séquences qui risquent d'être, sinon détruites, du moins négligées par une chaîne de radio ou de télévision (p. 8).

4. Toutefois, la sélection opérée en fonction des utilisateurs d'une heure et d'un lieu déterminés, ne tient pas seulement au caractère spécifique du genre d'émissions considéré ; plus elle est liée à l'actualité, plus aussi cette sélection résulte de l'évolution des mentalités. Comparant au premier exemplaire de la classification de l' O.C.L. le système actuellement en usage, Roseline Grandcolas a fait deux remarques : certains mots-clés ont évolué, d'autres sont apparus ; cette constatation, qui a marqué les premières recherches de son stage, met en relief "l'évolution du langage et l'apparition de nouveaux problèmes. Une classification, note-t-elle, n'est jamais véritablement à jour. Il faudrait la recorriger régulièrement. On peut conclure que la seule évolution d'une classification reflète l'évolution de la civilisation qui en est la source." (p. 21).

5. Il reste une question très importante. Car, si l'on veut véritablement parler d'archives sonores de l'Eglise de France, il est absolument indispensable de garder des traces — localisées et datées — des différentes strates produites par les nécessités successives de la documentation ; et ces traces doivent être archivées pour ce qui concerne :

- chaque enregistrement initial, qui est le document original ;
- ses utilisations et réemplois, qui sont des documents élaborés, interprétés par des "réalisateurs" en fonction de telle émission visant tel public dans tel contexte de temps et de lieu, etc. ;
- les classifications successives : car chaque nouvelle classification vise, comme les précédentes, à permettre de retrouver les documents anciens ; aussi les classifications successives doivent-elles être, elles-mêmes, archivées en vue de l'histoire.

Sans doute cette dernière préoccupation n'est-elle directement, ni celle des utilisateurs, ni celle des documentalistes auxquels ils font appel. Cette perspective, qui déborde l'urgence journalière, doit néanmoins demeurer présente aux uns comme aux autres, étant donné l'importance grandissante de la masse documentaire qu'ils engrangent.

C'est le mérite de l'abbé Berthier d'avoir accueilli comme il l'a fait Roseline Grandcolas. Et c'est le mérite de cette dernière d'avoir attiré l'attention sur un secteur nouveau. C'est le devoir de l'Association des archivistes de l'Eglise de France de les remercier et de les féliciter l'un et l'autre, tout en stimulant l'effort entrepris, non seulement afin qu'il soit imité, mais encore afin qu'il puisse véritablement, au-delà même des utilisations immédiates, servir demain l'histoire d'aujourd'hui.

Charles MOLETTE

ARCHIVES DIOCESAINES DE QUIMPER

Chargé des archives diocésaines en 1973, je me suis trouvé en face d'un désordre inimaginable. Seul, mon prédécesseur immédiat avait effectué quelques classements en vue de travaux ponctuels d'étudiants. Les archives du XIXème siècle avaient été soigneusement inventoriées et classées par le chanoine Peyron, dont le décès remonte à 1920. Mais, depuis ce temps, des érudits sans vergogne étaient passés par là, semant partout la confusion. Plus grave encore : depuis 1920, on avait négligé d'archiver systématiquement. Après un inventaire très sommaire qui a fait apparaître cette énorme lacune, je me suis fixé deux objectifs : classer les archives existantes, et combler les lacunes des cinquante dernières années. Le second objectif est cependant prioritaire : sauver d'abord les archives, les classer ensuite.

Sauver les archives.

J'ai commencé par l'évêché, avec l'aide d'un confrère. Nous y avons découvert des pièces d'archives dans tous les coins, accumulées ou dispersées au hasard des circonstances, dans les bureaux, les arrière-bureaux et les greniers. Ces archives se présentaient habituellement par strates correspondant aux passages et aux départs des vicaires généraux et des secrétaires. Il a été possible de récupérer, à peu près intégralement, les correspondances de l'administration diocésaine avec les paroisses, et bien d'autres dossiers importants de la première partie du XXème siècle. On a découvert aussi le précieux courrier du chanoine Peyron qui avait passé cinquante ans de sa vie à l'évêché, comme secrétaire et archiviste : ce courrier avait été empaqueté au lendemain de sa mort, en 1920, et relégué dans un grenier. Ainsi, peu à peu, il a été possible de reconstituer les archives et l'histoire diocésaine au cours de la première partie du XXème siècle. On disait couramment - on a même écrit - que, pour cette période, rien n'avait été conservé, hormis les pièces imprimées. Et on en prenait son parti. Une recherche patiente et systématique permet de démentir aujourd'hui cette légende.

Je me suis tourné aussi vers les vicaires généraux. Au cours de la période la plus récente - c'était hier, et c'est encore aujourd'hui -, les vicaires généraux ont beaucoup travaillé à l'organisation et à l'animation de la pastorale : pastorale d'ensemble, mission ouvrière, unités pastorales, recherches dans les secteurs, pastorales familiale, rurale, du tourisme, des migrants, mission de la mer, visites pastorales avec l'évêque, etc. J'ai constaté que les archives diocésaines n'avaient conservé aucune trace de cet énorme travail, si caractéristique de l'histoire la plus contemporaine du diocèse. De très bonne grâce, les vicaires généraux ont accédé à ma demande, et aussitôt les caisses de documents sont arrivés. Il reste bien entendu entre nous que cela va continuer désormais d'année en année.

Ce fut ensuite le tour de la Maison des Oeuvres. Je savais pertinemment, pour y avoir habité près de dix ans, qu'on y conservait de précieuses archives, remontant aux tout débuts de l'Action catholique et même à une période antérieure. Le responsable actuel a accepté immédiatement de transférer tout cela aux archives diocésaines, ne serait-ce que pour en assurer la sécurité. En principe, ce n'est qu'un dépôt. Mais nous pensons, de part et d'autre, que ce transfert est définitif. Il s'agit d'une masse énorme de documents (deux voyages en fourgonnette). Ici encore, un accord est intervenu pour un dépôt régulier, dans l'avenir, des circulaires et rapports des divers mouvements qui constituent, pour une part, l'expression de leur vie.

Le chanoine responsable des archives du Chapitre cathédral est venu, quasi spontanément, proposer le transfert de ses documents. Parmi ceux-ci, on a trouvé - entre autres - des livres liturgiques des XVIIIème et XIXème siècles, les délibérations du Chapitre depuis le Concordat et également - surprise heureuse - le déal des dernières années de l'Ancien Régime, que l'on croyait définitivement perdu.

Entre 1970 et 1973, le grand et le petit séminaires ont fermé leurs portes. Dès que ces décisions de fermeture furent arrêtées, on prit contact afin d'assurer le dépôt des archives. C'est chose faite. Le petit séminaire a déposé également sa bibliothèque à l'évêché.

Je suis actuellement en pourparlers avec la direction de l'enseignement catholique; celle-ci a déjà donné son accord pour nous confier la partie la plus ancienne de ses archives.

Mais ce travail de collation des archives récentes n'est pas terminé. Il s'agit maintenant de s'adresser aux paroisses. Dans notre département, en accord avec l'évêché, les paroisses ont confié, en dépôt, leurs documents du XIXème siècle aux archives départementales qui en assurent ainsi la conservation. Mais il y a encore dans les presbytères bien des documents, concernant surtout la période contemporaine. Ce sera la prochaine étape, engagée d'ailleurs pour les paroisses récemment démunies de recteur. Lors de conversations avec des confrères âgés, j'ai constaté que certains parmi eux possédaient parfois des documents intéressants. J'en ai même trouvé qui ont profité de leur retraite pour écrire leurs mémoires. Ils acceptent volontiers d'en faire don aux archives diocésaines, mais "post mortem" cependant, ajoutent-ils. Il faut donc veiller à ce que ces documents soient récupérés.

Réunir un fonds d'histoire religieuse locale et de langue bretonne.

Très rapidement, en recevant des chercheurs et des étudiants, j'ai été frappé par la place tenue par la bibliothèque au service de leurs travaux. Est-ce particulier à notre région, du fait de l'importance des études sur la langue bretonne et à la culture celtique? Je ne sais. Mais il m'est devenu évident que l'entretien du fonds d'histoire locale et de la langue bretonne est indispensable pour l'étude de l'histoire religieuse locale. Etant, par fonction, au service de l'histoire de l'Eglise, il est important de mettre à la disposition des chercheurs ces documents d'un autre ordre que sont les travaux imprimés. Dans notre diocèse, il a existé de nombreuses revues à coloration religieuse. Il en demeure quelques-unes aujourd'hui. La plupart d'entre elles furent d'abord en langue bretonne. La première en date, qui remonte à 1840 et paraît encore maintenant, est le "lizeri breuriez ar feiz", au service des missions d'outre-mer. Vint ensuite le "feiz ha breis", qui naquit sous le Second empire; à sa disparition, à la fin de la dernière guerre, son action fut poursuivie par le "bleun-brug", qui existe encore. A l'origine, le "feiz ha breis" était un journal d'informations locales et religieuses en langue bretonne. On vit paraître ensuite des revues de spiritualité en langue bretonne, telles "ar vuhez kristen" et "kannad ar galoun zakr". En langue bretonne toujours, ont été publiés des ouvrages de spiritualité, des vies de saints, des biographies pieuses et d'innombrables cantiques, ainsi que des manuels de sermons. J'en oublie sans doute. Toute cette littérature religieuse en langue bretonne véhicule des conceptions pastorales et théologiques que l'on commence à étudier sérieusement. On pourrait encore faire état des nombreuses monographies paroissiales, des études d'histoire locale, concernant particulièrement la période révolutionnaire, des biographies, d'un bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie qui a vécu entre 1903 et 1942. Autrefois, les chanoines écrivaient beaucoup.

Comment compléter ces collections dépareillées, essayer de retrouver l'ouvrage devenu rare? Il me semble que l'attention et l'action doivent se situer dans deux directions:

1. Veiller sur la bibliothèque du Grand séminaire. Son fonds d'histoire religieuse et locale et de langue bretonne est extrêmement important. Autrefois, ce fonds était au service du séminaire; il ne l'est plus. La décision qui semble se dessiner actuellement est de déposer l'ensemble de ce fonds à la bibliothèque de l'évêché, afin de la mettre plus facilement à la disposition des chercheurs. Ce sont surtout des chercheurs en histoire religieuse; mais il y en a d'autres aussi. Actuellement, la langue bretonne, son histoire, son évolution, sa structure interne font l'objet de nombreux travaux. Il se trouve que, dans la littérature bretonne, les ouvrages de type religieux tiennent une place importante. L'histoire de l'église diocésaine et celle de la langue bretonne sont, pour une part, liées l'une à l'autre. Evidemment,

nos documents sont d'abord au service de l'histoire religieuse; il n'est pas exclu cependant qu'ils soient mis à la disposition des chercheurs poursuivant un autre objectif. C'est le cas pour l'étude de la langue bretonne.

2. Poursuivre les recherches dans les paroisses. Il s'y trouve encore, dans les coins de greniers de presbytères, des trésors de ce genre. Une visite rapide chez tel ou tel m'a permis d'y découvrir des ouvrages, et plus encore, des débris de collections de revues locales. En poursuivant systématiquement la prospection, on peut espérer arriver à restaurer des collections dont on avait négligé l'entretien aux archives diocésaines.

Constituer des instruments de travail.

Je pourrais faire état d'un autre travail entrepris aux archives. Il s'agit de la constitution d'instruments de recherches. Un universitaire me disait récemment qu'il fut introduit, voici une dizaine d'années, aux archives de l'évêché, en vue d'une recherche. Il n'y avait ni classement ni inventaire. On lui dit : "Cherchez vous-même". Evidemment, il ne trouva rien et s'en alla déconcerté. C'est une situation extrême. La constitution d'inventaires va de soi. Cependant, devant les demandes orales ou écrites, j'ai compris très vite qu'une recherche ponctuelle pouvait demander beaucoup de temps, et qu'il était très souhaitable, dans la mesure où cela est possible, d'engager un travail plus rationnel en constituant des fichiers. On nous interroge beaucoup sur le curriculum des prêtres décédés. En ce domaine, pour les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, nous avons eu la chance de profiter de la thèse d'un étudiant, qui nous a établi un fichier exhaustif donnant les coordonnées de tous les prêtres ordonnés depuis 1804. J'ai constitué un fichier semblable pour la période révolutionnaire, et j'ai entrepris un fichier pour les prêtres des diocèses de Léon et de Cornouailles ayant vécu aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Travail fastidieux sans doute, mais je pense que le temps que j'y passe sera récupéré dans l'avenir sur celui qu'on passe habituellement à répondre à des demandes particulières. En même temps, c'est une réalisation utile pour tous.

Le chanoine Peyron, qui était très conservateur (c'était un bon archiviste), ne jetait jamais les brochures ou petits opuscules d'intérêt historique qu'il recevait. Il a relié tout cela en volumes : 138 au total. Chaque volume étant composé de 15 à 20 opuscules, il a été nécessaire d'établir un fichier pour ces "Mélanges historiques" rassemblés par le chanoine. Grâce à cet instrument de travail, on consulte beaucoup aujourd'hui ces mélanges, où l'on peut trouver de nombreux articles intéressant l'histoire religieuse du diocèse. D'autres fichiers sont en cours d'élaboration : un sur le bulletin du petit séminaire où l'on retrouve de nombreuses notices biographiques, un autre sur la Semaine religieuse, un autre encore sur les paroisses.

Ainsi, sans rien perdre du souci de sauvegarde des documents, j'ai compris rapidement qu'un autre effort était nécessaire : celui de favoriser l'exploitation de nos archives au service de l'histoire.

Jean - Louis LE FLOC'H

- - - : - - -

A VALENCE,

UN DEPOT D'ARCHIVES DIOCESAINES SAUVÉ

Depuis 1971, les archives de l'évêché de Valence ont été recherchées et classées. Il en est résulté environ 550 paquets de "documents".

Il faut noter qu'un deuxième fonds de ces archives est classé depuis 1906 à la série 51. V. des archives de la Drôme. Ce deuxième fonds est légèrement supérieur, environ 700 paquets.

1. Provenance des archives diocésaines.

Les archives classées à l'évêché proviennent de divers endroits de la cave et du grenier, du Séminaire et autres établissements, des vicaires généraux, et de divers services.

Une partie, 60 paquets, provient de rentrées nouvelles des paroisses.

Il y a, dans ces archives classées à l'évêché des documents importants :

- des documents en provenance du bureau du maire de Valence, en 1800 - 1810, M. Planta, où l'évêque avait son logement - documents sur les élections en particulier ;
- un document que les archivistes d'Etat croyaient perdu, inventaires de saint Ruf en 1776 - 1780 ;
- une répartition des "biens".
- quelques documents - trop peu, hélas! - des vicaires généraux pendant la Révolution.

2. Mise en valeur.

a) On a fait un inventaire numérique assez abondant et complet.

b) Vu le classement, il a fallu faire des répertoires :

- répertoire selon le classement "Cadre" 1975 ;
- répertoires "polycopiés" :
 - = catalogue des curés de la Drôme, d'après les actes pastoraux avant 1791,
 - = catalogue des curés, du Concordat à 1972,
 - = les prêtres de la Drôme devant la Révolution (origine, ordinations, leur curriculum vitae et leur attitude pendant la Révolution,
 - = les prêtres de la Drôme, du Concordat à 1974, avec une fiche sur chacun.
- répertoires dactylographiés :
 - = les missionnaires de la Drôme, du XVIIIème au XXème siècle,
 - = pieux prêtres et laïcs des XVIIIème et XIXème siècles
 - = le "sabre et le goupillon" : soldats devenus prêtres, et prêtres - aumôniers militaires,
 - = les écoles catholiques :
 - . les écoles tenues par des personnes pieuses, vers 1800 - 1825,
 - . les écoles congréganistes devenues publiques : communales et laïcisées,
 - . les écoles libres catholiques.

- = les ermites,
- = les pénitents et autres congrégations : fondations aux XVIème, XVIIème, XVIIIème et, hélas, leur mort aux XIXème et XXème siècles,
- = enquête sur les vocations, de 1941 à 1968,
- = livre d'ordinations : reconstitution de 1670 à 1799,
- = les vocations dans l'ancien diocèse de Vienne, par paroisse, de 1770 à 1970,
- = les dominicains dans la Drôme de 1789 à 1803,
- = la "vengeance" des vicaires en 1791 - 1792 ; ils sont nommés curés.
- = registre d'excardinations, par inscription à d'autres diocèses ou per desertionem,
- = les prêtres des XVIIème et XVIIIème siècles, morts avant 1791,
- = le culte de saint Joseph dans la Drôme,
- = les visites pastorales et les visites canoniques de 1806 à 1812 et de 1851 à 1885 ; procès-verbaux déposés aux A D 51. V,
- = les pasteurs protestants : enquête de 1905,
- = Mgr Pic : son esprit d'après ses "écrits".

- répertoires sur fiches :

- = les visites pastorales et les visites canoniques existantes aux Archives de l'Evêché de Valence, et A.D. 51.V.
- = les missions des XVIIIème et XIXème siècles,
- = les prêtres devant la politique de 1804 à 1806 (adversaires, S. T., etc.),
- = les oeuvres (début de fichier),
- = les sermons (où il s'en trouve, dans les archives),
- = la question sociale (le "Sillon"), le Modernisme (peu).

3. Ce qui a conduit à classer ce dépôt.

- a) Le désir de Monseigneur Pic, ancien évêque, et celui de Monseigneur de Cambourg, "glorieusement régnant" (selon la vieille formule), et le concours de M. Maurice Bouvier, deuxième chancelier de l'évêché.
- b) Les affirmations d'historiens de renom qui se basent sur une recherche systématique dans les archives, trop peu nombreuses, ou même inexistantes. Par exemple :
 - = "Ce n'est pas les quelques prêtres ordonnés par Mgr Marbos, constitutionnel, qui pouvaient bien augmenter les effectifs en 1803 ...";
 - = Mgr Bécherel, premier évêque concordataire, a fait tout au plus 25 prêtres", dit le meilleur et le plus complet des historiens du diocèse ... ;
 - = Un professeur d'Université écrit : "Dans la Drôme, les Pénitents sont et furent peu nombreux ; reprise en 1804, mais cela ne dure pas."
 - = Une thèse de doctorat récente, à Grenoble, fait du chanoine Colaud de la Salcette un conseiller de préfecture en 1809, à Grenoble. Cela paraît vrai, et l'affirment aussi tous les dictionnaires. Il est mort en 1796 à Paris.

Or, Mgr Marbos (A.D. L. 612) a fait 37 prêtres en 27 mois d'épiscopat.
 Or, après recherches aux archives, Mgr Bécherel a fait 54 prêtres, et laisse à sa mort 37 clercs pour les trois années suivantes. Il meurt en 1815.

= En ce qui concerne les pénitents, une lettre de Mgr Bécherel au ministre dit : "Dans presque toutes les paroisses, il y a des pénitents."

Les historiens se basent, pour juger, sur les recherches d'archives. Et si elles ne faisaient pas totalement défaut, du moins y avait-il une certaine carence. Il est vrai que c'est un travail bien rebutant, et "sans gloire".

4. Utilisation des archives de l'évêché de Valence.

- Pour les brochures d'histoire : sur Andancette, Parnans,
- Pour des "mémoires" d'universités : sur Monseigneur Pic, sur la J.A.C., etc.
- Pour des thèses : Toronto ; les prêtres du diocèse de Gap, XVIIIème siècle ; Lyon : de 1830 à 1860, les visites pastorales ; Esprit et histoire religieuse de ce temps.

Bien humbles sont ces archives, encore plus ceux qui essayent de les mettre en "production" et d'en faciliter l'étude aux autres. Mais ce faible travail encouragera peut-être d'autres chercheurs à mieux fouiller ce fonds.

Adrien LOCHE

- - - : - - -

SI VOUS N'AVIEZ PAS RÉGLÉ VOTRE COTISATION - ABONNEMENT

SERAIT-CE POUR UNE DES RAISONS SUIVANTES :

- serait-ce parce que vous êtes un archiviste consommé ?
Mais alors, pourquoi ne feriez-vous pas profiter les autres de votre expérience ?
- ou bien parce que vous vous sentiriez trop démuné devant vos archives ?
Mais alors, pourquoi ne pas profiter de l'expérience des autres ?
- ou bien parce que cet abonnement grèverait trop votre budget ?
Mais alors, ne trouveriez-vous pas un généreux donateur à qui vous pourriez demander de vous assurer cet abonnement ? D'autres l'ont fait. Pourquoi pas vous ?

Dès la réception de ce bulletin, voudriez-vous donc verser 30 frs au C.C.P. de l'Association : 32.228.84 La Source.

MERCI

COURS DE THEOLOGIE MANUSCRIT DU XVIIIÈME SIECLE
consigné par un élève du Séminaire de Bordeaux (8 volumes)

Dans le courant du mois d'avril, j'ai découvert dans le presbytère de Prechac (Gironde), occupé actuellement par un Lazariste chargé de la paroisse, 8 volumes reliés qui contiennent un cours d'enseignement théologique tel que l'a recueilli un élève du Séminaire Saint-Raphaël de Bordeaux, au XVIIIème siècle.

Ces notes sont reliées avec une reliure d'époque. Leur format est de 0,245 x 0,17 et chaque volume contient de 400 à 500 pages environ.

Grâce à ces notes, nous savons quel est le séminariste qui a suivi ces cours. Il se nomme François Denis FORTHON. Il se dit originaire du Médoc ("e tractu Medulensi"). Il est élève du Séminaire Saint-Raphaël et, à la fin du tome VII, il déclare qu'il est diacre (1743).

Les professeurs dont il a suivi les cours sont tous des Jésuites :

- le Père Lacouture, qui donnait ses cours le matin (il est appelé "professor matutinus"); il enseigne le droit et la justice, les contrats et la restitution, les sacrements et l'eucharistie ;

- le Père Livron, qui donnait ses cours l'après-midi ("professor serotinus"); il enseigne le traité de Deo uno, de Deo Trino, de gratia et peccatis, de fide et Ecclesia,

- le Père Dedoist, qui enseigne la physique,

- le Père Mercadé, qui enseigne le traité de penitentia et matrimonio.

Les cours s'échelonnent entre les années 1739 et 1743. Il serait intéressant d'en étudier le contenu.

- : -

Voici le titre du tome I (Père Lacouture) : "Clara perfectaque theologie cursus idea desumpta ex scientifico thesauro Reverendi admodum Patris Lacouture, e Societate Jesu, professoris matutini et doctissimi atque merittissimi, illius auditore Francisco Forthon e tractu Medulensi". Le titre des autres volumes ressemble à celui-là.

Ce tome I contient 508 pages auxquelles il faut ajouter 4 pages de table des matières. Il est daté du 28 août 1740.

Le tome II (Père Livron), "de Deo uno et de Deo Trino", est daté du 28 août 1740. Il contient 467 pages et 4 pages de table des matières.

Le tome III (Père Dedoist) contient un cours de physique générale. Il est daté du 7 mars 1739. Il contient 376 pages avec la table des matières, plus 20 planches gravées. La première de ces planches présente un portique avec deux inscriptions manuscrites : "Palatium Sapientiae" et en haut "Forthon".

Le tome IV (Père Dedoist), contenant un cours de physique particulière, est daté du 17 juin 1739. Il contient 280 pages avec la table des matières à laquelle il faut ajouter 8 pages de planches gravées.

Le tome V (Père Lacouture), cours complet des sacrements et de l'Eucharistie sacrement et sacrifice, est daté du 27 août 1742. Il contient 414 pages auxquelles il faut ajouter 4 pages de table.

Le tome VI (Père Livron), cours complet de la grâce et des péchés, daté du 27 août 1742, contient 397 pages, plus 3 pages de table.

Le tome VII (Père Mercadé), cours complet "de poenitentia et matrimonio", est daté du 27 août 1743. Il contient 364 pages, plus 4 pages de table.

Le tome VIII (Père Livron), contient le traité "de fide et de Ecclesia". Il contient 309 pages, plus 3 pages de table. Il est daté du 27 août 1743.

- : -

Le séminariste ne manque jamais de dire qu'il est élève du Séminaire Saint-Raphaël et, dans une note, il ajoute que ce séminaire est un séminaire déjà ancien : "seminarii antiqui sancti Raphaëlis alumnus". On sait, en effet, que le Séminaire Saint-Raphaël avait été fondé vers 1441 par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, qui avait précisé qu'un certain nombre de bourses seraient réservées à des élèves originaires du Médoc. Lui-même était originaire du Médoc; il était né au village de Saint-Raphaël, paroisse d'Avensan.

Au XVIIIème siècle, le séminaire pouvait compter de 30 à 50 séminaristes, suivant les années. Il est probable que le Supérieur, en 1740, était Michel Beaujeu, docteur en théologie.

Mgr LAROZA

Archiviste diocésain de Bordeaux

- - - : - - -

* * * * *
* * * * *

Fin de la bibliographie

Tout en étant conscient des limites de son entreprise et de ce qu'elle peut révéler quant à la religion populaire, l'auteur livre ce document d'archives, en suggérant seulement "que dans l'Eglise de France d'aujourd'hui, où fonctionnent simultanément des orthodoxies écrites et des orthodoxies orales, ce sont ces dernières qui se révèlent souvent les plus déterminantes et contraignantes" (pp. 260 - 261); et il ose espérer que ce dossier "pourra peut-être contribuer à tirer de l'ornière les débats qui opposent radicalement foi et religion, foi et rite, parole et rite" (p. 262).

- / ouvrage collectif 7. - L'Eucharistie des premiers chrétiens. Collection "Le point théologique", 17. - Paris, Beauchesnes, 1976, 216 p.

Dix études de spécialistes sur des textes liturgiques des trois premiers siècles. L'intérêt de cette publication, c'est de rassembler des articles parus antérieurement, en en ajoutant quelques-uns.

- - - : - - -

FELICITATIONS

Le bulletin de l'Association a signalé au fur et à mesure les ouvrages de Mgr Jacques Martin (VI - 40), Jean Sainsaulieu (III - 18), Pierre Doudier (V - 29), Alysse-Jean Noirot (VI - 38). Ces ouvrages viennent de valoir à leurs auteurs des prix d'histoire de l'Académie française, à l'occasion desquels nous unissons nos félicitations à celles de l'Institut.

- - - - : - - - -

GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHIVISTIQUES
DES CONGREGATIONS FEMINIENES

Que devient donc le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations de femmes en France ? Fondé le 21 décembre 1971 par Soeur Marie de la Croix et six autres religieuses de diverses appartenances, avec le concours bienveillant et très efficace de Monsieur l'abbé Charles Molette, il en fut déjà question à deux reprises dans ce Bulletin (1).

Fidèle à son projet initial : "déterminer pour les origines et les conditions de la fondation, les contacts, relations, influences dont chaque congrégation conserve la trace précise par les archives ; apports et lacunes de ces archives, afin d'assurer - en vue de l'histoire - la sauvegarde (et déjà l'enregistrement) des archives anciennes, ainsi que la conservation des documents annuellement produits", le Groupe poursuit cette tâche dans des directions que nous regrouperons sous trois points précis :

1. sources et formation à l'archivistique,
2. méthode et recherches historiques,
3. élargissement et relations.

1. Sources et formation à l'archivistique.

Conscientes dès le point de départ de la richesse de nos archives, nous comprenons chaque année davantage que nous ne saurions nous y enfermer, et que leur mise à jour comme leur exploitation exige une formation qualifiée.

Certaines congrégations ont pu faire un gros effort en ce sens, soit qu'elles comprennent des chartistes parmi leurs membres, soit qu'elles envoient leurs archivistes se former dans des écoles spécialisées, telle l'Ecole d'Archivistique du Vatican. En France au moins, c'est forcément le petit nombre pour le moment.

Sans donc pouvoir faire un investissement aussi important, un effort est réalisé à l'intérieur du Groupe, aidé par des collaborations généreuses. Signalons parmi celles-ci :

- une conférence du P. André Duval, o.p., qui nous a permis de bénéficier de son expérience d'archiviste des provinces dominicaines de Paris et de Toulouse, en nous montrant l'interdépendance des archives des frères et des soeurs du même ordre, et donc la nécessité, pour l'étude d'une congrégation de soeurs, de recourir aux archives provinciales des frères.

- la visite des archives des Pères du Saint-Esprit, 30 rue Lhomond, avec une mention particulière des divers fonds intéressants pour l'histoire des congrégations féminines. Le P. Bernard Noël, archiviste des spiritains, nous a aussi montré ce que peut conserver un dépôt d'archives bien au-delà de son objet propre, dans la communication qu'il nous a donnée à cette occasion : "Archives d'une Congrégation et histoire générale : à l'occasion du centenaire de l'abbé Migne, apport des archives spiritaines" (13 mars 1976).

- la visite du dépôt d'archives, au 32 rue Boissonnade, le 14 mars 1976, des Capucins de la province de Paris (organisation générale, instruments de recherches, fichiers, catalogues, inventaires, etc.), ainsi qu'un exposé du P. Jean Mauzaize, archiviste des Capucins de Paris et lui-même chartiste : "Expérience de classement d'un fonds missionnaire (23 000 fiches) : les archives de la Sainte-Enfance"

(1) Cf. Bulletins II. 21 - 25 et IV. 9 - 10.

- participation du plus grand nombre d'entre nous au 2ème Congrès de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France (Paris, 13 et 14 octobre 1975).

- Nous ne saurions passer sous silence, pour ternir, le stage technique international des Archives de France qui s'est tenu en janvier - mars 1976 aux Archives nationales à Paris, sous la direction de M. Michel Le Moël. Ouvert chaque année à un petit nombre de "divers", deux d'entre nous ont pu bénéficier à ce titre des enrichissements qu'il procure tant au plan technique qu'à celui de l'histoire, des grandes institutions et de contacts élargis aux dimensions du monde (2).

Une place particulière y fut réservée, comme chaque année, aux "Archives modernes de l'Eglise de France", grâce au concours de M. Bernard Mahieu, toujours accueillant à nos recherches. Mention spéciale y fut faite de l'enquête menée auprès des congrégations religieuses féminines par Monsieur l'abbé Molette (3), ainsi que "des sessions de conférences en vue de la formation des religieuses chargées des archives de leur congrégation".

2. Méthode et recherches historiques.

Poursuivant les recherches dont le Bulletin a déjà rendu compte (4), des participantes à nos sessions de 1975 et 1976 évoquent les débuts de leurs congrégations respectives :

- Filles de la Croix, dites de Saint-Quentin (1625),
- Filles de la Croix de Paris (1641),
- Trinitaires de Valence (1660),
- Sainte Union des Sacrés Coeurs (1826),
- Petites Soeurs de Saint François d'Assise (1873),
- Dames de Longny (1844- 1874).

Mais si quelques-unes d'entre nous peuvent poursuivre leurs travaux dans le cadre de l'Université, avec l'aide de maîtres respectueux des réalités spirituelles en jeu, la plupart d'entre nous éprouvent le besoin de se former aux disciplines de l'histoire.

M. l'abbé Molette nous y aida dès l'origine. Cependant des sessions spécialisées devront y être consacrées ou des séminaires organisés. Une première journée, aussi riche que pratique, l'a été le 19 juin 1976, sous la direction de Melle Brigitte Waché, agrégée de l'Université, qui prépare une thèse de doctorat d'Etat sur la méthode historique de Monseigneur Duchesne.

De même ressentons-nous la nécessité de participer aux apports des sciences humaines et religieuses.

Assez paradoxalement, nous venons de commencer par "Le droit canonique au service de l'Esprit", grâce à une belle communication de Sr Jeanne de Charry, religieuse du Sacré-Coeur, qui a soutenu récemment une thèse sur les constitutions de sa congrégation, à l'Université grégorienne de Rome (5).

3. Elargissement du groupe et relations.

De bouche à oreille, plus encore que par notre bulletin au tirage trop limité et par celui de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, notre Groupe se fait peu à peu connaître. Et de six ou sept congrégations de la

(2) Sur ce que représente ce stage, cf. l'article du P. Joseph Dehergne, archiviste des jésuites de la province de Paris, dans Bulletin II : 15-16.

(3) Cf. Charles Molette, "Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active", Editions de Paris, 1974.

(4) Cf. Bulletins II. 21-25 et IV. 9-10.

(5) Texte paru dans le Bulletin N° 3 du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises (mars 1976) : "Sources de la connaissance historique des origines : Vie religieuse et apostolique aux origines", Annexe, pp. 1-13.

région parisienne présentes au début, nous sommes passées au nombre de près de cinquante.

Très vite d'ailleurs, nous avons perçu^{que} la distance et la pauvreté des moyens étaient un obstacle à la venue des congrégations qui auraient pourtant une participation importante à nous apporter, car il y eut un étonnant brassage entre ces divers mondes religieux au cours des siècles, et bien des réseaux de contacts, de possibles influences, ont déjà été mis à jour.

Dès 1975, nous avons donc envisagé des sessions itinérantes à travers les diverses régions apostoliques de l'Eglise de France, et peut-être, un jour, plus loin. L'ordre des réalisations est désormais engagé : notre prochaine session aura lieu, les 30 et 31 octobre prochain à La Hublaye, près de Rennes, et en 1977, l'une de nos rencontres sera jumelée avec le 3ème Congrès des Archivistes de l'Eglise de France qui doit se tenir à Bordeaux.

Ce qui précède signifierait assez dans quelle proportion notre Groupe et nos travaux bénéficient d'apports externes si deux mentions spéciales ne s'imposaient encore :

- Nos rencontres avec le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines polonaises, grâce en particulier à S. Krystina Debowska, S. Teresa Zofia Sulowska, secrétaire de l'Union des Supérieures majeures de Pologne, et au professeur Kloczowski, de l'Université catholique de Lublin. Nous ne pouvons ici que renvoyer à l'important compte rendu du Colloque organisé, sous le patronage du Secrétariat d'Etat aux Universités, par Charles Molette : "Sources franco-polonaises d'histoire religieuse", Paris, 1976.

- Nos relations avec l'Association des Archivistes de l'Eglise de France dont nous sommes nous-mêmes partie prenante et dont bien des membres actifs avaient déjà facilité nos recherches sur le terrain, en nous ouvrant leurs archives - et parfois en nous demandant de suppléer à telles lacunes, car chaque diocèse possède des fonds propres sur les congrégations qui sont du ressort de sa juridiction ou ont des maisons sur son territoire.

- : -

Au terme de ce compte rendu, il faut peut-être marquer l'extrême pauvreté dans laquelle nous avons fonctionné depuis nos origines : nous n'avons ni finances ou compte propres, ni locaux, ni fonds, bibliothèque ou autres instruments de travail, ce qui est un handicap certain au point où en sont les travaux d'archives et d'histoire.

Notre richesse, en tant que groupe, est celle du sentiment aigu que nous coopérons à une tâche qui a son importance au plan humain, l'histoire étant "voie des sources" (6), et qui est aussi une tâche d'Eglise ainsi que le rappelait le cardinal Marty en soulignant un aspect - celui de la "pastorale historique" (7); cette mission et ce service propres ont bien des exigences :

- inventorer les traces d'un passé qui doit être connu et accepté en sa totalité pour nous donner vertu du présent et élan vers l'avenir ;

- déboucher ensuite sur des études particulières qui devront aboutir un jour à une synthèse générale sur ce fait spécifique de civilisation que représente la vie religieuse et apostolique de nos congrégations de femmes.

(6) Cf. Alphonse Dupront, dans "Encyclopédie française", Tome XX : Le Monde en devenir .

(7) Cf. compte rendu du Congrès des 13 et 14 octobre de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France.

Nos ressources sont celles de ceux qui nous aident en partageant avec nous fonds, science et expérience : archivistes et universitaires, laïcs, ecclésiastiques ou religieux ; soeurs également qui ont ouvert leurs locaux à nos sessions itinérantes dans Paris même au gré des possibilités, prêté leur matériel ou assuré des secrétariats bénévoles. Nous ne pourrions nommer tous ceux qui nous ont ainsi aidées. Mais nous assurons chacun et chacune de notre gratitude pour ces concours.

Conscientes toutefois de ce qu'une telle situation présente d'anormal en ce trois-quart du XXème siècle, nous sommes en quête des solutions qui pourraient nous aider à la surmonter.

A moins que la vie mendicante du XIIIème siècle ne soit appelée déjà à certaines résurgences qui se cherchent ...

Mais la question devait au moins être posée : Est-ce là une situation normale ? Que faire pour dépasser les difficultés actuelles ?

Soeur Christiane SANSON

Dominicaine missionnaire des campagnes

- - - : - - -

AU VATICAN,

BREVE SESSION SUR LES ARCHIVES

Le 3 mars 1976, de nombreux groupes de fidèles assistèrent à l'audience du Saint-Père : touristes, pèlerins et, parmi eux, 144 personnes dont Sa Sainteté dit qu'elles participaient à un "cours étrange" ... C'étaient les secrétaires des maisons généralices (144 participants appartenant à 97 instituts, 30 de religieux et 67 de religieuses) qui se trouvaient en pleine session sur les archives, session organisée grâce à l'effcience du Père Constantino Quintano, tertiaire capucin et membre du groupe de contact de l'Association des secrétaires généraux.

Paul VI salua ce groupe avec une grande sympathie et une grande familiarité, et le félicita pour son courage à fouiller des arcanes si importants :

"Savez-vous ce que sont les archives?, demanda-t-il. Un lieu où l'on met des papiers, n'est-ce pas? Et comment? Selon la fantaisie personnelle? Ce n'est pas la meilleure manière : les mettre là dedans, fermer l'armoire, et les voilà dans les archives! Non, il faut les placer de façon qu'on puisse les distinguer. Ces papiers ont leur histoire même au fond des archives. Les archives ne sont pas une tombe de documents. Au contraire, c'est une maison où le document peut vivre sa vie durant des siècles peut-être, mais de telle façon qu'on puisse toujours le trouver et l'identifier ...

Etre archiviste est un art. C'est pourquoi les secrétaires généraux qui sont ici, à Rome, ou qui iront ailleurs, prennent soin de ce que les documents de leur vie, de leur histoire, de leurs personnes même, soient bien conservés selon les règles de l'art.

Actuellement, cette règle de l'art des archives a beaucoup progressé et a atteint des formes de perfection, de classification, de mécanisme qui sont très belles. Pourquoi ne devrait-on pas les appliquer aux archives ecclésiastiques?, à tant d'archives de villes et de paroisses? Ce sont actuellement des tombes de documents précieux que personne n'ira plus consulter, que si souvent l'on brûle ou que l'on jette, que l'on appelle "pape-rasse", alors qu'en réalité ce sont des preuves de la grandeur de la bonté et de l'effort de l'Eglise pour rendre témoignage, annoncer l'Evangile, et rendre possible, en temps voulu, l'action ecclésiastique.

Courage! Nous vous stimulons à persévérer dans votre effort pour ordonner et classer les documents selon la science propre de cette discipline qui a tant progressé et qui est si utile. Il suffit parfois d'appuyer sur un bouton pour qu'apparaisse le papier que l'on cherche, comme appelé par son nom, grâce à la technique qui le conserve. Je vous félicite. Courage!"

Le professeur, le Père Siméone de la Sainte-Famille, est professeur à l'Ecole des archives du Vatican. Dans ce carme déchaussé, originaire de Logrono, s'unissent la simplicité, l'amabilité et une grande compétence. Sa capacité de synthèse est patente dans le fait qu'il a su condenser en quatre jours (du 2 au 6 mars), la matière qu'il enseigne en un an.

Monseigneur Giusti, préfet des Archives secrètes et le cardinal Samoré, archiviste de la Sainte Eglise romaine, nous honorèrent de leur présence, le premier, le jour de l'ouverture, et le second, le jour de la clôture; ils nous guidèrent, en outre, dans une visite à travers les kilomètres de salles des très secrètes Archives du Vatican, fondées par Paul V et qui se sont accrues au cours des pontificats suivants. Chaque style garde le cachet de son époque : on commence par de magnifiques salles avec profusion luxueuse de bois sculptés, les blasons et les écussons des pays; peu à peu, le luxe s'atténue à cause de la hâte que l'on a pour faire une place à tout ce qui se produit, chaque fois plus vite; actuellement, il faut, dit-on, deux kilomètres de rayons par an ...

Le cours a été conçu avec les quatre objectifs suivants :

1. information sur ce que représentent les archives en général pour la vie et l'activité d'un institut religieux ;
2. orientation des secrétaires généraux en vue du travail à accomplir, mise en ordre, conservation, usage du matériel archivistique ;
3. échange d'expériences (problèmes et solutions) en matière archivistique ;
4. réveil et intérêt des religieux, et spécialement des supérieurs pour tout ce qui concerne l'archivistique.

Les trois premiers objectifs ont été amplement développés. Le quatrième est bien plutôt une tâche à poursuivre, et en même temps, il résulte des trois premiers aussi bien qu'il les suppose.

J'ai pris conscience de l'importance du moindre papier qui arrive au secrétariat ou y passe. Ce fut une découverte de l'âme des archives que, bien souvent, nous considérons comme si froides et poussiéreuses. D'ailleurs, la fantaisie et la capacité de créativité ont beaucoup à voir dans l'organisation, l'arrangement, les titres, les fiches et même les meubles des archives ...

La visite aux archives de quelques maisons généralices figurait au programme. Nous avons reçu un groupe de 40 personnes. Nous avons pu présenter notre guide des archives, nos protocoles, nos fiches, la bibliothèque des archives. Nous avons parlé de la façon de mettre des titres que nous avons adoptée, de notre système de classification, de l'organisation du travail, etc. En outre, rares sont les personnes qui, comme nous, peuvent montrer le bref de l'approbation de l'institut par Paul V, manuscrit récemment restauré. L'admiration et la sympathie de nos visiteurs nous ont encouragées à aller de l'avant, et il est bien clair que nous comptons sur la collaboration de tout l'institut.

Il serait magnifique de pouvoir partager avec tous ce que nous avons appris et ce dont nous avons joui à cette occasion. Nous vous donnons au moins ici quelques idées prises dans nos notes :

- les archives naissent avec l'organisme,
- les archives doivent accompagner l'organisme comme l'ombre accompagne l'homme,
- les archives naissent ordonnées; c'est la trace que laisse l'organisme,
- les archives ont toujours une fonction : d'abord administrative, ensuite culturelle et historique,
- dans les archives, on trouve un conseiller sûr, désintéressé, secret,
- dans les archives, on trouve tous les documents que reçoit ou produit l'organisme,
- on ne doit rien détruire dans les archives, car, ainsi qu'on le lisait à l'entrée d'archives célèbres : Hic mortui vivunt e muti locuntur ...

Pour ce qui concerne les archives, le secrétaire est la première cellule de vie qui sera ensuite appréciée dans le futur; c'est pourquoi il doit être l'apôtre de la conscience administrative en même temps qu'il doit avoir une conscience pénétrante pour détecter, soigner, conserver et augmenter les documents et exiger le matériel dont il a besoin. Il doit posséder de plus une capacité d'organisation et de créativité.

"L'amour des archives nous unit", nous disait le P. Siméone, et il ajoutait : "Que la Vierge, arche de l'Alliance, nous inspire. Elle gardait le grand trésor dans l'arche de son coeur, elle l'appréciait à sa juste valeur, l'approfondissant dans son sens le plus intime et tirait toujours de lui de nouvelles lumières dont elle s'enrichissait par la méditation."

Maria Dolores Viguri, o. d. n.

LOURDES ET L'ANNEE SAINTE 1975

Le 8 juin 1976, dans le cadre du séminaire du professeur Dupront à l'Ecole pratique des Hautes études, le P. Jean Ramond, a.a., directeur des relations publiques et du service de presse des sanctuaires de Lourdes, a présenté ses recherches sur Lourdes et l'Année sainte 1975.

Le président Dupront, un des historiens français qui a peut-être le plus le sens du spécifique du spirituel, a entrepris de nombreuses démarches à Rome et a réussi à mettre sur pied tout un dispositif, afin que soient sauvegardées — en vue de l'histoire — les traces de ce phénomène de piété populaire que fut l'Année sainte 1975. Dans bien des pays, en effet, c'est la ferveur du peuple chrétien qui, malgré certaines réticences initiales de l'appareil ecclésiastique — et plus précisément de ce que l'on pourrait appeler son "intelligentsia", a entraîné les pasteurs dans le courant de l'Année sainte 1975; et, dans une certaine mesure, cet élan a même rétabli comme un contact plus direct entre les pasteurs et les fidèles. Il en est résulté dans la vie de l'Eglise post-conciliaire comme une remise à leur place des mass media : d'un côté, le peuple chrétien a commencé de retrouver à l'égard des pasteurs une confiance quelque peu ébranlée par l'image que donnait d'eux un certain nombre de ceux qui annexaient le concile; et, d'autre part, les pasteurs — éprouvant la vitalité profonde de la foi de leur peuple — ont repris courage pour affirmer publiquement, dans l'aggiornamento indispensable, la foi traditionnelle de l'Eglise. C'est le mérite de M. Alphonse Dupront d'avoir perçu l'importance du phénomène de l'Année sainte 1975 et d'avoir assuré — pour l'histoire — la conservation des sources documentaires qui en témoignent.

La communication du P. Ramond a certes un intérêt en elle-même; les lecteurs de ce bulletin sauront l'apprécier. Mais ce qui nous incite à donner un large écho à la communication qu'il a donnée dans le cadre du séminaire du professeur Dupront, c'est, d'une part, qu'elle s'inscrit dans un contexte de recherches beaucoup plus vaste, et, d'autre part, qu'elle ne saurait qu'attirer l'attention sur l'importance — pour l'histoire — d'un genre de sources documentaires dont les archivistes ont à assurer la récupération et la sauvegarde.

Nous donnons donc ci-dessous :

1. le plan de la communication du P. Ramond, tel qu'il a bien voulu — et nous l'en remercions — nous le faire parvenir ;

2. un article qu'il a publié dans la revue Rosaire (organe des Equipes du rosaire en France et des "Rosaristes"), numéro de mai 1976, et que la direction de cette revue a bien voulu — et nous l'en remercions — nous autoriser à reproduire.

Charles MOLETTE

- - - : - - -

L O U R D E S : U N F A I T , U N M Y S T E R E

I . - U N F A I T - L'ANNEE SAINT-E : PERSISTANCE ET LES APPARITIONS

A / Nombre des visiteurs et provenance

- A . 1 Un accroissement continu : trois périodes (bilan et sondage).
- A . 2 Méthodes de calcul.
- A . 3 Provenance des visiteurs : France, Europe, autres parties du monde (carte de répartition et listes de quinzaine).
- A . 4 L'ANNEE SAINTE : accroissement et extension (bilan mensuel 1974 et 1975 - les pays du Tiers-monde (article Rosaire).

B / Qui sont-ils et pourquoi viennent-ils ?

- B . 1 Proportion des hommes et des femmes (bilan 1973).
Proportion des âges : de 10 ans à 60 ans et plus.
Proportion des milieux socio-professionnels.
- B . 2 Motivations : voyageurs ordinaires et visiteurs-pèlerins.
 - a) internes : attirance de l'extraordinaire, désirs profonds :
 - la simplicité du "message" et sa résonance populaire (dit et vécu) : pauvreté, prière, pénitence et conversion, rencontre ;
 - les guérisons et autres "grâces" (topologie des pèlerinages).
 - b) externes : la faveur des papes et du clergé (abbé Peyramale) :
 - la liberté d'expression, silence (religion populaire) ;
 - la rencontre avec des milieux, des races, des cultures différentes ;
 - la rencontre avec des malades (sondage célébration) ;
 - une adaptation matérielle rapide (structuration et organisation) ;
 - l'effort actuel d'accueil et d'ouverture.

C / Les malades et les guérisons.

- C . 1 Courbe de fréquentation - Un nouveau Centre.
- C . 2 Fréquentation en 1975 : par pays, anciens et nouveaux.
- C . 3 Guérisons : pas essentielles au "message", valeur de garantie :
 - commencement et multiplication des reconnaissances ;
 - nécessité d'un discernement : constatation médicale ;
 - exploitation apologétique et conséquences : secret, information, ...
 - organisation actuelle : Bureau médical de Lourdes, Comité international, Commissions canoniques : rôle de chacun ;
- C . 4 Guérisons proclamées "miraculeuses" (Livre du Dr Olivieri) :
 - quelques cas récents reconnus : Micheli (1963-1976).
Serge Perrin (1970-1972) ;
 - cas de l'année 1975 (non encore reconnus) : M. Zulli
de Saint-Gall (Suisse), de Mme Ryckelynck (de Lille).

II . - U N M Y S T E R E

Phénomènes pas seulement d'ordre médical (physique ou psychologique), mais d'ordre interne avec conséquences sociales, humaines, ... -- Analyse relevant du coeur plus que de la raison : une question pour beaucoup ! ...

UNE GRANDE ANNEE : L' ANNEE SAINTE (1975)

L'Année Sainte a certainement été une "grande année" pour Rome. Elle l'a été par le nombre des pèlerins : près de huit millions, par leur ferveur aussi et par les fruits qu'ils en ont retirés.

L'a-t-elle été aussi pour Lourdes ?

1 . Le nombre.

Des craintes s'étaient manifestées au début de l'année : Rome va tuer Lourdes ! Il n'en a rien été, bien au contraire. Citons seulement quelques chiffres.

- nombre officiel des visiteurs de Lourdes en 1975 : 3 593 000, soit une augmentation de 103 945 unités par rapport à 1974 ;

- pèlerinages organisés : 664 987 pèlerins, contre 612 262 en 1974 (+ 8,6 %) ;

- quant au nombre des malades, il a augmenté plus nettement encore : 67 466 (dont 48 269 hospitalisés) contre 59 625 en 1974 (soit 13 % de plus). Et cela, avant même que le nouveau Centre d'accueil soit achevé.

Un peuple en croissance . Ainsi Rome et Lourdes auront totalisé, en cette année sainte 1975, plus de onze millions de pèlerins. Est-il exagéré de dire que c'est vraiment une "grande année" ? Joie pour le peuple chrétien, elle est une surprise et une interrogation pour tous ceux qui voyaient déjà l'Eglise dispersée, absorbée et quasiment anéantie par un monde étranger, comme jadis le peuple élu dans son exil.

Or c'est tout le contraire. Alors que ce n'était guère que l'Europe (de l'Ouest) qui venait à Lourdes jusqu'ici, cette fois, ce sont toutes les parties du monde qui se sont ébranlées, et qui ont suivi l'Etoile (Stella maris) jusqu'à la Grotte de Massabielle.

D'Amérique (du Nord et du Sud), d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, à l'occasion souvent de leur pèlerinage à Rome, sont venus des milliers et des milliers de pèlerins : 4 000 d'U.S.A., 3 000 d'Ouganda, 2 000 du Canada, 800 du Japon, 10 groupes des Philippines, des centaines d'Australie, de Corée, de la Chine de Formose, du Mexique, du Brésil, du Paraguay, etc. Bref, une extension et une augmentation à la fois, gage d'avenir.

D'ailleurs, un sondage auquel ont répondu une centaine de directeurs de pèlerinages, confirme cette confiance : 47,50 % croient à une augmentation de leur pèlerinage dans les années à venir, contre 10 % à une diminution, 42,50 % prévoyant plutôt à une stabilisation.

2 . Renouveau qualitatif.

Grande, l'Année Sainte 1975 l'a donc été par le nombre. L'a-t-elle été aussi par la qualité ? Le Recteur des sanctuaires a répondu prudemment à un journaliste : "Il faut attendre pour le savoir ; mais ce que je puis vous dire, c'est que le "Renouveau" (thème de l'année 1975) a été particulièrement vécu par Lourdes et par les pèlerinages".

Après avoir privilégié l'an dernier le thème de la "Réconciliation", Lourdes a en effet proposé cette année celui du "Renouveau" qui, selon le mot de Mgr Bouchex, "ne pouvait être qu'un renouveau qualitatif des personnes, de l'Eglise et du monde".

Points de renouveau. Il serait trop long de détailler les points sur lesquels a porté l'effort des sanctuaires. Citons seulement :

- la célébration communautaire du sacrement de la réconciliation,
- la procession du Très Saint Sacrement,
- la participation des malades,
- la place donnée aux jeunes, ainsi que l'organisation de concerts spirituels gratuits,
- la mise en place de "coordinateurs" chargés de la liaison avec les pèlerinages et groupes de leurs pays,
- le travail des chapelains en "commissions" ou en "ateliers" spécialisés : messages de Lourdes, liturgie, miracles et informations, pastorale, etc. (avec participation active des laïcs).

L'effort des pèlerinages. Parmi les nombreuses réalisations des pèlerinages dans le sens du "renouveau", contentons-nous d'en citer deux, des plus remarquables : l'audio-visuel sur écran géant (de 28 m x 9 m) du pèlerinage militaire international, et les carrefours "Lecture chrétienne des événements", organisés par le "Rosaire", avec le concours de journalistes. Effort de qualité s'il en fût !

3. Un renouveau fondamental.

Ainsi Lourdes a joué le jeu de la qualité, et il continuera certainement de le faire. Au nombre des pèlerins, il a ajouté la recherche d'un renouveau intérieur par la prière et par la pénitence, d'un renouveau des célébrations visant par là à mieux exprimer le vrai visage de l'Eglise post-conciliaire, d'un renouveau éclairé par le message de Notre-Dame.

Mais tout cela resterait malgré tout fragile et superficiel si les pèlerins ne comprenaient pas où se situe l'effort qui leur est demandé. L'essentiel en effet est qu'ils prennent conscience de leur état de peuple de fils, fils d'un Dieu qui vient à eux le premier, et donc de leur responsabilité dans l'Eglise, pour le monde, parce que fils.

Dès lors, le regard porté sur les hommes et sur l'histoire ne peut plus être le même : il ne peut déboucher que sur l'espérance.

Jean RAMOND

Attaché de presse
des Sanctuaires de Lourdes

(Rosaire, mai 1976)

- - - : - - -

LES ARCHIVES DE LA PROPAGATION DE LA FOI A PARIS

Si les "sources imprimées" sont utiles à l'histoire, combien plus le sont les "sources manuscrites" conservées dans les archives publiques et privées. Rien ne remplace le document immédiat. Mais la diversité des sources d'archives rend la recherche difficile.

Chaque organisation garde avec soin ses propres archives. Celles-ci ne s'ouvrent que difficilement aux chercheurs pour les dates récentes. Il faut savoir ce que le chercheur peut atteindre.

*
* *

Les archives de la Propagation de la Foi sont conservées, pour la France, en deux Centres, celui de Lyon et celui de Paris. L'adresse de ce dernier est 5, rue Monsieur - 75007 PARIS

Que trouve-t-on au Centre de Paris? Le chanoine Jardin faisait cette déclaration, devant l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer de Bruxelles: "Depuis quelques années, nous avons entrepris des recherches dans les dépôts d'archives de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, et y avons trouvé une documentation précieuse pour l'histoire missionnaire d'Afrique" (1). Que contiennent, en gros, les archives de la rue Monsieur?

Le Conseil Central de Paris, institué le 27 juillet 1822, recevait la correspondance des Congrégations missionnaires dont le siège se trouvait dans le Nord de la France et en Belgique. Par contre, le Conseil de Lyon, plus ancien (dès le 3 mai 1822), s'occupait des subsides des autres Missions et des Congrégations missionnaires du secteur Sud-Est.

C'est à partir de 1830 surtout que le Centre de Paris garde ses propres documents. Cela couvre donc un siècle et demi de correspondances, de dons reçus des différents diocèses du secteur Nord, de rapports sur les missions et de demandes de secours avec exposés de la situation.

La Belgique, la Hollande, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, le Portugal y sont représentés. L'Europe du Nord, aussi, avec la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Islande.

La Finlande et la Laponie, la Lithuanie et la Lettonie, la Russie et la Pologne, l'Allemagne et la Suisse ont aussi leurs différents rapports, parfois même avec des demandes de secours. L'Angleterre et l'Ecosse de même.

L'éventail est assez vaste. Nous y voyons aussi les rapports de Constantinople (Turquie), de Smyrne, de Rhodes, de Syrie, de Jérusalem et de Palestine.

Ajoutons à cela ceux de la Perse, de l'Inde, de Ceylan, de Malacca, de l'Indonésie et, surtout, de Chine. La Sibérie, la Corée, le Japon y sont présents, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

N'oublions pas non plus l'Egypte, ni l'Afrique du Nord. L'Afrique Noire y tient une large place aussi.

Les Eglises locales pourront y puiser une meilleure connaissance de leurs origines, parfois difficiles.

Les divers Instituts missionnaires y sont représentés: les Jésuites (1835), les Missions étrangères de Paris (1860), les Lazaristes (1831), les

(1) Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bulletin des séances, 22 janvier 1969, Bruxelles, "Les archives de la Propagation de la Foi de Paris et de Lyon", pp. 238 à 245.

Maristes (1829), les Oblats de Marie (1842), la Congrégation de Notre-Dame de Sainte-Croix du Mans (1841), celle des Sacrés-Coeurs de Picpus (1834), et d'autres encore.

Chaque Vicariat ou Diocèse qui se forme y apporte des renseignements sur l'évolution de ces Eglises locales naissantes.

Tous ces documents n'ont pas la même valeur, mais ils nous font connaître des "tranches de vie" sur l'extension de l'Eglise missionnaire.

*
* *

Voyons maintenant le cadre général du classement de ces archives de la Propagation de la Foi à Paris ;

- * DOSSIERS A - Ils contiennent la correspondance du Conseil de Paris avec le Conseil de Lyon de 1830 à 1922. Ensuite, les délibérations du Conseil de Paris de 1839 à 1918, et des cartes anciennes.
- * DOSSIERS B - Nous y trouvons les répartitions des dons, de 1888 à 1920, ainsi que les listés des dons reçus.
- * DOSSIERS C - Ce sont les offrandes des diocèses de France, du secteur de Paris, de 1831 à 1920. Il y a aussi ceux de Belgique, de Hollande, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne et du Portugal.
- * DOSSIERS D - Là, nous avons des rapports sur les missions, de 1849 à 1923. Ils sont classés par pays.
- * DOSSIERS E - Ceux-ci comprennent les rapports sur les missions du proche-Orient, de 1839 à 1920. Relevons ceux de Constantinople, de Syrie, de Terre-Sainte, de Perse, de Birmanie, des Indes, du Vietnam et de Chine. La Sibérie y est représentée.
- * DOSSIERS F - Correspondance de 1891 - 1924 avec les Etats-Unis où est établi un Délégué : plusieurs rapports des diocèses américains. L'Alaska et le Canada y sont présents. Le Mexique aussi et l'Amérique du Sud. Plusieurs archivistes des diocèses des Etats-Unis sont venus prendre photocopie des archives concernant leur propre diocèse.
- * DOSSIERS G - Rapports sur l'Égypte et la Haute-Égypte, sur l'Afrique et le Maroc, sur l'Afrique Noire et l'Afrique Orientale. Nous y trouvons aussi des rapports sur l'Abyssinie et les Iles de l'Océan Indien.
- * DOSSIERS H - Ces dossiers comprennent les rapports sur les missions (1842 - 1881) de l'Australie, avec la correspondance (1904 - 1915) pour la Délégation de l'Oeuvre sur ce continent. Il y a aussi des rapports sur les Iles du Pacifique, de 1889 à 1922.
- * DOSSIERS I - Pièces diverses :
 - mandements épiscopaux en faveur de la Propagation de la Foi,
 - lettres de prédicateurs ou de délégués de l'Oeuvre,
 - correspondance avec les Lazaristes (1831 - 1916),
les Jésuites (1835 - 1923),
les Missions Etrangères de
Paris (1860 - 1919),
les Maristes,
les Oblats de Marie, etc.

Nous y trouvons aussi la correspondance avec les Oeuvres diverses, comme la "Société Léopoldine", les "Oeuvres des saintes femmes", la "Société de l'Océanie", et d'autres encore ...

*
* *

Pour les archives plus récentes, que pourrions mentionner de 1920 à nos jours ?

Nous avons des dossiers sur la correspondance des vicaires apostoliques et des évêques des pays d'Afrique, ainsi que sur le développement des Oeuvres pontificales missionnaires dans le secteur de Paris. Citons également la correspondance fort abondante de Monsieur l'abbé Blanc, qui fut longtemps secrétaire de l'Union missionnaire du Clergé (1936 - 1959).

Signalons aussi les lettres de Monseigneur Boucher (depuis octobre 1922) et de Monseigneur Chappoulic, président des O.P.M. de 1936 à 1950, date à laquelle il fut nommé évêque d'Angers.

Nous avons enfin un fonds d'anciennes reproductions des Missions Catholiques depuis 1868. C'est une source de documents vivants.

*
* *

Voilà, très succinctement énumérés, quelques documents principaux des archives des Oeuvres Pontificales Missionnaires. Ils peuvent permettre d'éclairer quelques points de l'Histoire des Missions. L'abbé Charles Molette a raison de rechercher ces "sources vivantes de l'histoire qui suggèrent maintes retouches" à nos idées toutes faites sur le passé. Il ne peut y avoir de solides synthèses historiques sans une analyse détaillée des faits particuliers. Des sources longtemps négligées peuvent soudain devenir essentielles, et une lettre de famille peut changer la perspective d'un témoignage.

G.-J. DEDEBAN

- - - : - - -

A PROPOS DES PAPIERS DE CHARLES DE FORBIN-JANSON

Monsieur de Forbin a bien voulu nous communiquer :

"Le dernier Forbin-Janson (branche aînée, de très loin la plus illustre et la plus riche) a laissé à mon père les papiers de famille les plus intéressants (concernant surtout le cardinal de Forbin-Janson, qui vivait sous Louis XIV). Sa veuve, pressée par des difficultés financières, a vendu le reste à l'Hôtel Drouot en 1906. Une partie, concernant surtout les Arnoul de Rochegude (qui ne sont rien à ma famille; ces papiers étaient venus du remariage, sans postérité, de la Princesse de Galléan, mère de la Marquise de Forbin-Janson, elle-même mère de l'évêque de Nancy), a été acquise par la Bibliothèque Nationale. Le reste, essentiellement Forbin, par un libraire pour le compte de mon Père. En fait le lot Bibl. Nat. comportait des papiers Forbin, le nôtre enferme des papiers Arnoul et Galléan. Une partie des papiers s'était trouvée séparée (?), et a été retrouvée récemment à ... Barcelone par Monsieur J. Gartner qui, habitant Suresnes, s'intéresse au Mont-Valérien et, par là, aux Forbin-Janson, et qui a eu l'extrême bonté de me les donner.

"Si vous ajoutez que j'ai, hélas! de très fortes raisons de penser que, autour des années 1944, ont été "prélevées" et ensuite vendues (1) certaines pièces intéressantes des archives de la Sainte-Enfance, vous conclurez qu'il faudra bien des efforts encore pour reconstituer la mosaïque.

"Pour ce qui est des archives familiales, il est évident que, lors de la mort de l'évêque de Nancy, un grand désordre a présidé à l'enlèvement des "papiers de l'Oeuvre", qui se trouvaient mêlés à des papiers familiaux et personnels. La Sainte-Enfance se trouve ainsi détenir des pièces concernant le cardinal de Forbin-Janson, les Galléan, et des correspondances privées de l'évêque qui n'auraient jamais dû quitter les archives familiales. En revanche, nous détenons, sur l'évêché de Nancy, quelques pièces que l'on pourrait s'attendre à trouver dans les archives diocésaines, et, sur la Sainte-Enfance, des pièces qui pourraient être dans les archives de cette Oeuvre.

.....

"A signaler particulièrement, d'après l'inventaire manuscrit de nos archives, établi par mon Père :

- Archives FORBIN III (conservées au Château des Issarts
30400 VILLENEUVE-lès-AVIGNON)
- 303 (1840 - 1844) : Voyage en Amérique : missions et prédications; notes de l'évêque; lettres à lui adressées, notamment par plusieurs évêques des Etats-Unis et du Canada; discours d'Indiens iroquois ou nipissingues ... (environ 60 pièces)
- 306 (1843 - 1844) : Fondation de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance : lettres, discours, notes, etc. (une liasse). "

(1) Vente à l'hôtel Drouot, le jeudi 18 décembre 1969, d' "autographes et documents scientifiques", lot 173, clergé français, XIXème siècle : 41 documents et 87 pièces de formats divers : "bel ensemble en grande partie adressé à Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, fondateur de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance, ou à l'abbé Jammes".

BIBLIOGRAPHIE

Editions de correspondances, d'écrits personnels, de mémoires
 =====

- Jean BOURGOINT (Frère Pascal). - Le retour de l'Enfant terrible : Lettres 1923-1966, recueillies par Jean Hugo et Jean Mouton. Collection "Les grandes correspondances", Desclée de Brouwer, 1975, 325 p.

Jeune ami de Jean Cocteau qui l'a entraîné au baptême, Jean Bourgoingt (1905-1966) va de la drogue à la Trappe, en passant en 1947 par Saint-Maximin où l'invitait à aller le P. Ceslas Rzewuski, o.p. qu'il venait de rencontrer chez Jean Hugo et à qui revient maintenant l'idée de cette publication.

Devenu frère Pascal à la trappe de Cîteaux, où il est arrivé pour Noël 1948, il s'enfonce, avec toute sa passion d'absolu, dans la vie monastique jusqu'à une crise dans la foi, qui se dénoue dans un départ pour une trappe du Cameroun et, de là, dans une léproserie où il est installé "comme frère de Cîteaux au service des lépreux" d'où il écrit, le 25 janvier 1966, à Jacques Maritain : "Ici, pour moi la face joie du Seigneur est noire, blanche sa face croix, sa paix donnée également des deux côtés."

Ecrivain de talent, tempérament d'artiste, d'une extrême sensibilité, d'une franchise exigeante, habité par le sens du tragique de la condition humaine et vibrant de délicatesse et de tendresse, il ne sait que dire de lui - même au terme de sa vie : "Je suis un lépreux spirituel".

Cette édition de 156 lettres est accompagnée de commentaires utiles, ainsi que d'annotations sobres et d'un index précieux.

- Jean de MENASCE. - La porte sur le jardin. - Paris, Le Cerf, 1975, 288 p.

Il faut savoir gré à Robert Rochefort d'avoir entrepris de recueillir et de présenter les lettres ou billets divers écrits par le P. Jean de Menasce (1902-1973) et réunis - parfois sauvés de la destruction - au cours de l'année qui suivit sa mort.

Philippe Gignoux, son successeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, venait de retracer sa carrière scientifique dans le Mémorial Jean de Menasce (Louvain, Imprimerie orientaliste, 1974). Il était au moins utile que fût aussi esquissée la physionomie spirituelle de cet iranologue, spécialiste des religions mazdéennes, qui écrivait à une étudiante : "On doit poursuivre et renouveler sa réflexion sous la lumière de Dieu. Que ce soit toujours vie et chaleur pour soi-même."

Car c'était un converti : issu de la riche aristocratie judéo-égyptienne, cet alexandrin raffiné, à l'intelligence pénétrante, perspicace et rapide, complète ses études en Europe. Il fait profession d'athéisme. Crise de désespoir, il est au bord du suicide. En 1926, il est à Paris, rencontre les Fumet, J. Maritain, O. Lacombe, se convertit, reçoit le baptême, entre chez les dominicains, est ordonné prêtre en 1935, enseigne à Fribourg l'histoire des religions et la missiologie. D'une rare sûreté doctrinale. Professeur aux Hautes Etudes de 1948 à 1970, invité à donner des cours à Princeton. Une alerte de santé en 1951 l'empêchant de supporter la vie conventuelle, il est amené à s'installer chez les dominicaines de Neuilly dans le pavillon qu'avait occupé Loisy. Hémiplégique droit en 1959. Dix ans plus tard, une seconde attaque le laisse dysarthrique ; et il ne récupérera pratiquement plus l'usage de la parole. D'où tant de billets dactylographiés ; ainsi celui-ci : "Se soigner est ennuyeux et pénible : il faut faire ça comme on époussetterait une icône dans la maison de Dieu" (p. 271). Et c'est avec une âme apostolique que, tout en continuant son enseignement et ses travaux scientifiques, il s'enfonce dans la souffrance : "La souffrance est le signe que nous sommes des pierres vivantes de l'Eglise", écrit-il : "ce délabrement /de notre corps/ est notre gagne-pain et il n'y a rien à dire qu'à adorer" (pp. 126-127). En 1969, après sa seconde attaque : "Si j'ai eu /cette nouvelle/ attaque, c'est en partie à cause des affaires de notre Ordre" (p. 185). "J'ai passé très près de la mort, - avec paix et la tête lucide. Mais je ne regrette pas ce sursis accordé pour se rapprocher de Dieu. Tout est offert et notamment pour que revive cet Ordre tant aimé" (p. 280). Ses exigences scientifiques et religieuses se conjuguent pendant les mois qui suivent : "J'ai classé mes archives de ces deux dernières années, et je les ai déposées fermées aux archives de l'Ordre, pour servir plus tard, à l'histoire de notre temps" (p. 189).

Dans le même moment, il écrit aussi : "Il y a ici et là de petits signes de renouveau. Et aussi des signes qui montrent que des hommes s'étonnent de ne pas chercher la Fin" (p. 133). Et en juillet 1972 : "La souffrance qui nous vient des errements de l'aggiornamento est traversée de quelques lueurs qui s'allument, très humblement, mais dans la rectitude et l'humilité et presque en tous lieux" (pp. 200-201).

Parmi les lettres sauvées de la destruction, il y a des lettres de direction adressées par le P. de Menasce à une moniale qui est morte quelques mois après lui ; elle était atteinte d'un cancer, et le P. de Menasce lui avait écrit en 1972 : "Nous vivons tous les deux dans l'antichambre et la porte est ouverte sur le Jardin".

Les documents sauvés ou conservés permettent de percevoir la vibration de l'âme d'un converti devenu, en même temps que savant, spirituel et très fraternel.

- Alex Ceslas RZEWUSKI, o.p. - A travers l'invisible cristal. Confessions d'un dominicain. - Paris, Plon, 1976, 526 p.

Voilà le journal d'un aristocrate polonais, né en 1893, mêlé d'abord à la vie mondaine de l'Europe orientale, entré dans l'Eglise catholique en 1916 sans instruction préalable, amené par la révolution russe sur les rives méditerranéennes, gagnant sa vie (1919-1926) par ses pointes sèches à Paris et à Londres où il entre de plain-pied dans les milieux mondains, artistiques et internationaux. Mais dans tout cela il expérimentait la "présence d'une terrible absence" (p. 269). Une rencontre inopinée de Jacques Maritain à Meudon en 1926, puis de Mgr Vladimir Ghika, lui fait faire cette fois un pas décisif ; quelques mois plus tard, il entre à Saint-Maximin. A la veille d'y entrer chez les dominicains, il est au milieu du monde "comme sous une cloche d'un cristal invisible. Je voyais et j'entendais tout, mais ce tout restait comme à la surface, sans déranger ce qu'il y avait à l'intérieur de moi, à savoir une ferme décision de persévérer à tout prix, en m'appuyant sur l'admirable sécurité que m'apportait mon bouclier protecteur" (p. 322). Non sans traverser une épreuve intérieure, il s'enfonce alors dans la vie religieuse. Profession simple en 1928 ; prêtre en 1932 ; directeur spirituel au Séminaire international de Fribourg où il se lie avec le P. de Menasce, l'abbé Journet, dom Diamant moine de la Chartreuse de la Valsainte ; maître des novices et étudiants de la province de Toulouse ; ermite à la Sainte-Baume ; puis chargé de divers travaux et responsabilités pour la congrégation des religieux, — notamment auprès des moniales dominicaines.

Ces pages, remarquablement écrites, sont aussi celles d'un parfait maître de maison qui présente avec une souveraine distinction tous ceux qu'il introduit dans le récit de sa vie, les princes, les artistes, les religieux, les grands esprits, les personnes les plus humbles, les plus grands spirituels comme ceux qui le sont bien moins. Universelle sympathie humaine, procédant d'une certaine attention que l'auteur a portée plus ou moins explicitement à l'étincelle intérieure qui, si elle ne devient pas un foyer ardent, vacille au moins au plus intime du cœur humain.

Mais pourquoi donc cette page d'histoire n'est-elle pas dotée d'un index onomastique ?

- Bulletin des amis du Cardinal Daniélou, n° 2, juin 1976, 104 p. - (Société des amis du cardinal Daniélou, 24 boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly/Seine)

Le n° 1 de ce bulletin (septembre 1975), tout en apportant essentiellement des témoignages sur le cardinal Daniélou, avait publié ses homélies au pardon de Tréguier la veille de sa mort, une note trouvée dans un bréviaire et quelques lettres de lui.

Cette fois, ce sont principalement des textes inédits de Jean Daniélou : extraits des carnets spirituels (pp. 1-52), lettres au P. de Lubac 1941-1944 (pp. 53-58), le tout très soigneusement annoté par Marie-Josèphe Rondeau ; puis, après quelques nouveaux témoignages sur le cardinal Daniélou, la liste des ouvrages de Jean Daniélou de 1942 à 1975 et une note sur les éditions et traductions de ses publications, ainsi que sur les travaux entrepris sur la pensée du cardinal Daniélou.

Dans les diocèses
=====

Instruments de travail

L'abbé Adrien LOCHE, archiviste du diocèse de Valence, vient de publier un certain nombre de volumes multigraphiés de la plus grande utilité, par un recours à des sources conjointement utilisées : Archives nationales, Archives de la Drôme, Archives de l'évêché de Valence.

- Les prêtres de la Drôme du Concordat à nos jours. Tome I, 256 p.

Il s'agit d'une liste de 964 noms (Lettres A, B, C) établie au 31 décembre 1974 ; pour chaque nom, nous trouvons un curriculum vitae et parfois diverses indications biographiques ou bibliographiques (par exemple, pour le P. Abel, pour Louis le Cardonnel - car il est classé à la lettre C, etc.).

- Les curés de la Drôme au XVIIème et au XVIIIème siècles. 221 p.

La liste suit l'ordre des 382 communes actuelles de la Drôme ; les paroisses situées sur le même territoire communal sont mentionnées successivement (par exemple, les trois paroisses de Glandage, Hauterives ou de Romans, les deux paroisses de Grignan, de Saint-Agnan-en-Vercors ou de Valence).

Ce travail a été réalisé en recourant aux Archives de la Drôme, à certains actes de notaires ou à des monographies.

- Les prêtres de la Drôme devant la Révolution. 253 p.

La première partie de ce travail (pp. 1 - 179) donne une liste alphabétique des 1539 prêtres et clercs dont les noms ont pu être relevés, avec des renseignements biographiques et des indications sur l'attitude adoptée face à la Révolution.

Une deuxième partie fournit un "essai de répertoire des diverses attitudes et réactions des prêtres et clercs devant la Révolution" : 18 rubriques ont été jugées nécessaires (48 se marient, 24 sont dits martyrs, 70 prennent un métier pour vivre, 84 sont condamnés à la prison, 46 demeurent "réfractaires aux lois contre l'Eglise", 202 restent curés selon la tradition, 139 se rétractent, etc.).

- Ecoles catholiques : 1800 - 1920. 73 p.

Liste, selon les 382 communes actuelles du département de la Drôme, des différentes écoles de garçons et de filles, avec indications des dates de fondation, ainsi que de ceux qui ont la charge de ces écoles.

Histoire diocésaine

- Claude LANGLOIS. - Le diocèse de Vannes au XIXème siècle. 1800 - 1830. Paris, Klincksieck, 1974, 631 p.

Cette thèse repose, comme il convient, sur une bibliographie abondante (histoire générale et histoire religieuse) et sur un ensemble important de sources : archives publiques (essentiellement Archives nationales et Archives départementales du Morbihan), archives ecclésiastiques (essentiellement Archives de l'évêché de Vannes et quelques fonds d'archives paroissiales) ou religieuses (archives du Séminaire Saint-Sulpice, des jésuites de la province de Paris, des Lazaristes, des socurs de Saint-Louis d'Auray, des Filles de Jésus de Kermaria); sources imprimées non négligeables. Mais il semble que les Archives du Vatican (puisque les papiers Caprara qui ont été utilisés se trouvent aux Archives nationales, cf. Bulletin de l'Association V - 25) n'ont pas été consultées.

L'intérêt de la recherche effectuée est incontestable. Son objet, en effet, n'est pas seulement l'histoire des évêchés (ch. III et IV) durant l'époque considérée (et le rôle du premier évêque napoléonien, M. de Pance-mont, apparaît d'autant mieux que les évêques qui lui ont succédé, surtout sous la Restauration, n'ont pas eu le même relief; en outre, la stabilité ainsi que la formation - d'Ancien Régime - des vicaires généraux contri-

buent à installer un certain conservatisme religieux dans ce diocèse où, au surplus, la cohésion du corps clérical l'emporte "sur les liens politiques avec la bourgeoisie"; ce travail, qui en une 1ère partie ("Prolégomènes") esquisse l'attitude du clergé sous la Révolution (ch. I) ainsi que l'héritage religieux et les pesanteurs socio-culturelles (ch. II), s'efforce d'analyser aussi la vie diocésaine. Et il ne s'agit pas seulement de la "Politique religieuse" (ch. V : administration diocésaine; ch. VI : l'attitude politique du clergé face aux divers régimes, entre une cléricatisation de l'Etat et une dépolitisation du clergé; ch. VII : la question des constitutionnels et des anti-concordataires dont le schisme n'a pas la même implantation qu'en Vendée; ch. VIII : le nouveau personnel ecclésiastique, soumis à "l'omnipotence épiscopale"; ch. IX : les aspects financiers de la restauration culturelle). Il s'agit encore de la "vie religieuse". Et toute une 3ème partie s'efforce, non sans mérite, d'atteindre la vitalité religieuse proprement dite, ainsi que les diverses sources d'influence; ch. X : l'enseignement catholique; ch. XI : théologies et spiritualités : les courants traditionnels assurément (à ce sujet, l'auteur a pu utiliser non seulement le catalogue de la bibliothèque du grand séminaire, mais aussi un "catalogue des livres de piété" édité en 1828 par Lamarzelle, imprimeur-libraire à Vannes, ainsi que — publié en 1819 dans un Manuel du tiers ordre de Saint-François — un "catalogue de livres bretons que l'on trouve chez Galles, imprimeur-éditeur à Vannes"), mais aussi "la remise en cause théologique : néo-jansénisme et influence mennaisienne"; ch. XII : l'activité pastorale; ch. XIII : la religion populaire; ch. XIV : la permanence des structures religieuses post-tridentines (reprise des missions dès 1804, des retraites à partir de 1818, des tiers ordres principalement à partir de 1825); au terme de quoi l'auteur tente de présenter une "géographie de la vie religieuse" et même un essai de "géographie de la ferveur" (car, estime-t-il, "seule la ferveur [...] est discriminante"). Faut-il voir en ce premier tiers du XIXème siècle "christianisation de la religion populaire et popularisation du catholicisme post-tridentin" ? C'est bien jusqu'à ce niveau de recherche qu'est allé l'auteur.

Que le style soit inégal et que l'ouvrage soit parfois un peu rapidement écrit, n'enlève rien au mérite de ce gros travail. Que l'ecclésiologie sous-jacente entrave parfois l'analyse socio-psychologique, n'empêche pas qu'un nombre important de documents soit apporté à l'histoire.

Histoire locale

- Alype-Jean NOIROT. - La vallée d'Aillant.

t. I Monuments et témoins de la vie spirituelle. 1973, 140 p.

t. II Monuments et témoins de la vie du passé. 1974, 232 p.

t. III Jalons pour l'avenir. 1975, 212 p.

(chez les auteurs, MM. Noirot, Saint-Aubin-Châteauneuf. 89 100. Aillant-s/Tholon).

Série de monographies, réalisées grâce à un recours aux archives (Archives nationales, Archives de Bourgogne, Archives de l'Yonne) et illustrées de nombreuses photographies. Le tome I retrace l'histoire des églises de la vallée d'Aillant (au nord-ouest d'Auxerre) et présente les oeuvres d'art qu'elles contiennent. Le tome II évoque le déroulement de la "longue histoire humaine" de cette vallée : "depuis le silex taillé de l'âge de la pierre, les restes de la vitalité gauloise et gallo-romaine, en passant par ce point de force des 'mothes' du Moyen-Age et des 'forts' des XIème et XVIème siècles, puis dans l'économie des 'châteaux'." Le tome III, qui s'efforce de présenter "l'aujourd'hui de la vallée d'Aillant, ouverte sur ses lendemains", comporte quelques pages (pp. 160-170) consacrées à l'"animation religieuse" et contenant un aperçu de ce que représentent "les mentalités non catholiques" ainsi qu'une évocation de la majorité (91 %) catholique.

Précieuses monographies pour l'histoire de demain : par la synthèse des documents auxquels elles renvoient ou qu'elles utilisent.

Chez les religieux

- [ouvrage collectif] - "Aspects de la vie conventuelle aux XIème - XIIème siècles". Actes du 5ème congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Saint-Etienne, 7-8 juin 1974). Cahiers d'histoire. - Lyon. Grenoble. Clermont. Saint-Etienne. Chambéry, tome XX, 1975, 2, pp. 113-338.

Le renouvellement ecclésiastique et monastique des XIème et XIIème siècles constitue un fait de civilisation important pour l'Occident. La "contestatation cistercienne" intervenant à côté de la "réalisation clunisienne", Marcel Pacaut, dans un rapport introductif, s'interroge sur le résultat de cette "manière de réforme permanente" pour l'enrichissement spirituel des moines et sur l'impact réel qu'il a pu avoir sur les masses populaires.

Bernard Bligny étudie une autre institution, celle des Chartreux qui, malgré une vie semi-érémétique et des effectifs bien moins nombreux que ceux des autres grands ordres monastiques, ont joué un rôle comparable au leur dans la société ecclésiastique (par les sièges épiscopaux qu'ils ont occupés) et civile (par les biens temporels qu'ils ont acquis).

Alors que le renouveau monastique et canonical avait pénétré le comté de Bourgogne, ou diocèse de Besançon, la première moitié du XIIème siècle y voit aussi, comme le montre René Locatelli, un développement assez étonnant des cisterciens, encouragés par les évêques Anséri (1117-1134) et Humbert de Scey (1134-1161), soutenus par les donateurs et bien accueillis par le clergé local.

Jean-Marc Bienvenu cherche comment la fondation de Fontevraud (en 1101) par Robert d'Arbrissel s'inscrit dans l'histoire de la société angevine de la fin du XIème siècle, non moins que dans l'apostolat de celui qui va en devenir le fondateur. Création originale (mais non unique, comme le rappelle dans la discussion Michel Bur en évoquant le monastère primitif du Paraclet) où le rôle important de la prieure - devenue abesse - correspond à une période de mutation de la psychologie féminine en relation d'ailleurs avec le développement du culte marial.

Les femmes sont encore présentes par l'essai que Michel Parisse présente sur les chanoinesses séculières, principalement celles d'origine bénédictine, dont certaines communautés participent à l'histoire de la société de l'époque comme "refuges pour les filles de grande famille".

C'est une question importante qu'aborde Guy Devailly à partir principalement des diocèses du centre de la France, du Val de Loire et de Bretagne. Le patronat du clergé régulier (moines et chanoines réguliers) des églises paroissiales - substitué rapidement et, dans de grandes proportions à la fin du XIème ainsi qu'au début du XIIème siècle, au patronat laïc - semble n'avoir pas atteint le but envisagé initialement par la réforme grégorienne, à savoir le relèvement du clergé rural et la direction de la vie spirituelle des fidèles.

Ces divers aspects de la vie conventuelle - et pas seulement monastique - sont complétés par deux études sur le monachisme oriental : Albert Failler, en présentant les aspects sociaux et économiques du monachisme byzantin aux XIème et XIIème siècles, montre qu' "il y a interpénétration et communication continuelles entre le monde laïc et monastique".

Il y a lieu aussi de mettre au crédit du colloque, que le monde des Eglises pré-chalcédoniennes n'a pas été oublié. N'est-ce pas d'ailleurs en Egypte qu'est née l'institution monastique ? Pour rendre intelligible son exposé sur ce que nous savons de ce monachisme oriental aux Xème - XIIIème siècles, Jules Leroy a dû commencer par brosser un tableau de l'histoire antérieure, avant d'évoquer, chez les jacobites, par exemple, les constructions monastiques - effectuées malgré l'occupation musulmane - qui, témoignant de la persistance de la vie monacale, en même temps que de la puissance financière des couvents, attestent aussi un renouveau artistique ; ailleurs, une détérioration morale se fait jour, qui provient de l' "ecclésiasticisme" (seuls les moines pouvant accéder aux charges ecclésiastiques les plus hautes); mais en Egypte, à cette époque, apparaît une diminution quantitative des moines.

Cet ensemble de contributions sera utile pour l'histoire du Moyen-Age.

- Paul et Marie-Louise BIVER. - Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris des origines à la fin du XVIIIème siècle. Préf: J. Tulard, PUF, 1975, 568 p.

En 1970, Paul et Marie-Louise Biver avaient fait paraître une étude sur les maisons des communautés d'hommes à la veille de la Révolution. Voici un ouvrage sur les maisons (3 140 ? à l'intérieur de l'enceinte à la veille de la Révolution) des communautés (80 au total) de femmes (2 500 religieuses), regroupées suivant la méthode de Lebocuf selon les quartiers, puis les faubourgs. Les notes et références sont rejetées à la fin du volume (pp. 525 à 554), ainsi que les archives consultées (Archives nationales, Archives de la Seine, de l'Assistance publique, de la Préfecture de police, de la Seine-et-Oise et de quelques monastères : p. 555) et la bibliographie (pp. 557-560). Le classement topographique ne permet pas, assurément, de suivre l'évolution chronologique; mais il convient à une étude relative surtout au temporel immobilier (relativement peu d'établissements dans la partie septentrionale de la capitale) et mobilier (grâce aux inventaires dressés au moment de la Révolution) de ces moniales, hospitalières, enseignantes, dont les implantations parisiennes vont être bouleversées, sinon supprimées, par la Révolution (le Monastère royal de Saint-Magloire, par exemple, ou la Maison des Filles pénitentes du Sauveur, qui pourraient être considérées comme des ancêtres du "Béthanie" du P. Lataste; les Religieuses anglaises - tertiaires de Saint François -, les Bénédictines anglaises du champ de l'alouette, les chanoinesses régulières réformées anglaises de N.-D. de Sion, qui accueillent des réfugiées d'Outre-Manche; les Filles de Sainte-Aure, d'où proviendra la fondatrice de Sainte-Clotilde, etc.).

Assurément, cette perspective laisse de côté le recrutement, la vie spirituelle, l'insertion dans l'évolution de la capitale et le rayonnement de ces communautés féminines. Mais déjà, les nombreux documents qui sont largement cités font de ce gros ouvrage un précieux instrument de travail. Un index onomastique n'aurait pas été moins bien venu qu'un tableau chronologique récapitulatif.

- Mgr Jacques MARTIN. - Le Louis XIV des Chartreux, dom Innocent Le Masson. Préface de Jean Guitton. Paris, Téqui, 1975, 229 p.

Malgré l'ouverture à l'auteur des archives de la Grande Chartreuse, ce n'est pas encore cette fois que va être résolue la question des griefs portés contre Madame Guyon par dom Innocent Le Masson. Ce 51ème Ministre de la Chartreuse est devenu pourfendeur des Jansénistes, puis des Quiétistes afin de sauver la vie monastique des moniales chartreuses qu'il estimait être si gravement en péril qu'il obtint du pape la permission de sortir trois fois de sa retraite pour leur porter le remède de sa présence. Ce tempérament de lutteur se veut farouchement fidèle à ce qu'il croit être son devoir. Et les pages de théologie spirituelle qu'il consacre aux traits généraux et sources de la spiritualité de son héros (ch. II) et à sa position doctrinale en face des Quiétistes (ch. III), incitent l'auteur à penser que "la connaissance de cette âme forte - forte comme on l'était au XVIIème siècle -, de sa doctrine et de ses luttes, peut, pour des lecteurs de notre temps, être une lumière et un utile rappel".

Mais ce rappel pourrait-il être entendu de la raison en même temps que du coeur? Car à moins de nouvelles découvertes documentaires, la raison éclairée par la foi ne pourra offrir l' "obsequium fidei" que le jour où s'ouvriront les Archives du Saint-Office auxquelles nous savons aujourd'hui que ne peut avoir accès même le Préfet de la Maison pontificale (p. 70). Et force est de laisser le jugement au coeur qui selon la propension personnelle inclinera dans le sens du préfacier ou dans le sens de l'auteur.

- Adelaidis de Batz de Tranquelléon /.../ Seduta dell'Ufficio Storico del 5 Novembre 1975. - Roma, typ. Guerra e Belli, 1975, 38 p.

Le Bulletin de l'Association (IV- 32) avait signalé la Positio, pour la cause de béatification d'Adèle de Batz de Tranquelléon, fondatrice des Filles de Marie-Immaculée d'Agen. Il s'agit ici de la discussion et de la reconnaissance de la valeur de la Positio, qui, jugée favorablement, "constitue une solide plateforme pour la poursuite de la cause".

- Jean LAFRANCE. - Essai sur la spiritualité de Mère M.-Eugénie /Milleret/: Un regard tout en Jésus-Christ. Paris, 1976, 156 p.

Dans cet essai spirituel sur la fondatrice de l'Assomption, l'auteur s'efforce de "la contempler dans sa sainteté actuelle reconnue par l'Eglise qui a assimilé sa doctrine" (p. 54). D'où, outre un avant-propos (pp. 1-4) et une post-face (pp. 147-156) : une première partie, "la grâce de Noël 1829" (pp. 7-47); et une deuxième partie, "l'esprit de l'Assomption" (pp. 51-145).

Cette méditation, inaugurée dans l'attente de la béatification, nous est livrée au lendemain de cette cérémonie afin de répondre à l'invitation de Paul VI souhaitant que cette cérémonie ne reste pas sans lendemain.

- Roger SAUVAGNAC. - "Le père Timon-David et l'Immaculée", in Revue du Rosaire, janvier 1976, pp. 7-21, et février 1976, pp. 38-47.

Ces deux articles du P. Roger Sauvagnac, postulateur de la cause du P. Timon-David (1823-1891), fondateur de la congrégation qui porte son nom, fournissent l'occasion de signaler que le P. Sauvagnac achève actuellement la préparation de la biographie critique du P. Timon-David qui doit servir de base au procès de béatification de ce "fils spirituel de Mgr de Mazenod" ... Mais quelque fonds d'archives ne conserve-t-il pas encore, à l'instar du fonds Guéranger à Solesmes, des vestiges de la vaste correspondance de Timon-David ?

- Le centenaire de dom Guéranger, célébré à Solesmes en octobre 1975, a suscité de nombreux travaux, qui seront sans doute réunis dans un volume de la Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de Louvain. Les thèmes retenus par les différents participants - environ une trentaine avec une forte représentation de moines - portèrent sur des sujets variés : 4 sur la liturgie, 3 sur la spiritualité de dom Guéranger, 1 sur l'ecclésiologie (traité inachevé de dom Guéranger), 4 sur la vie monastique et l'apostolat extérieur, 1 sur la fondation de Sainte-Cécile de Solesmes, 4 sur l'abbaye de Solesmes et ses relations soit avec d'autres abbayes (Maredsous), soit avec d'autres congrégations (les Jésuites); 4 communications concernent les amitiés de dom Guéranger : avec Lacordaire (P. Guy Bedouelle, o.p.), avec Mgr de Mérode (Mgr Jacques Martin), avec Louis Veuillot (René Rancoeur), avec Maurus Wolter (dom Maurus Pfaff); à noter également les communications de Raymond Darricau sur le naturalisme philosophique et historique dans la pensée de dom Guéranger et de Jacques Gadille sur le rôle de dom Guéranger dans le débat sur la liberté de l'enseignement.

Ce colloque a donc donné l'occasion d'exploiter des archives diverses, mais aussi parfois de montrer la difficulté de saisir la pensée exacte de dom Guéranger. Il faut souligner que cette rencontre n'aurait sans doute pas eu cette qualité sans le travail déployé par dom Soltner, qui en assumait la préparation par le choix des thèmes, les conseils donnés à la plupart des participants, la documentation rassemblée à leur intention. Dom Soltner lui-même, en plus de sa communication sur les archives de Solesmes pour l'abbatiate Guéranger, a publié, à l'occasion du centenaire, des articles dans plusieurs revues : "Dom Guéranger et la Compagnie de Jésus" dans l'Archivum Historicum Societatis Jesu (vol. XLIV, 1975); "Migne et dom Guéranger" dans la Revue des Etudes Augustiniennes (vol. XXI, 1975); "Recherches sur la pensée monastique de dom Guéranger" dans Collectanea Cisterciensia (fasc. 4, 1975); "Les anciens bénédictins français et la restauration de Solesmes par dom Guéranger" dans la Revue Mabillon (oct.-déc. 1975).

- Antoine BRU. - Dom Eugène Delamare (1899-1975), abbé de N.-D. de la Trappe. Port-du-Salut, 1975, 26 p. multigr.

Entré à Soligny à 42 ans; cinq ans plus tard - et pour près de 20 ans - successeur de Rancé; pour finir, dix ans de retraite à l'abbaye de Port-du-Salut. Ces pages, certes, ne sont qu'un souvenir d'amitié, mais elles laissent déjà pressentir ce que pourront livrer à celui qui les étudiera ces petits billets, de 11 x 7 cm, de ce moine à l'esprit alerte et à la foi solide. A signaler (déjà en 1948-1949 ?) des "clausules" pour la récitation du rosaire (p. 13); l'intérêt de cette formule, c'est qu'elle sera préconisée vingt ans plus tard par certains promoteurs du renouveau du Rosaire (par exemple, le P. Eyquem, o.p.), et Paul VI l'évoquera dans l'exhortation Marialis cultus, 2 février 1974, n° 46.

- Telchilde de MONTESSUS. - "Sacramentaires carolingiens à l'abbaye de Chelles", in Scriptorium, t. XXVIII. - Gand, 1974, p. 274.

Après l'étude qu'elle avait donnée dans la Revue bénédictine (t. LXXXII, Maredsous, 1972, pp. 243-262) sur le rituel de 1315 de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoite, l'archiviste de Jouarre livre quelques remarques à propos de la mention -- relevée dans un bréviaire parisien du XVIIIème siècle -- des sacramentaires de l'abbaye de Chelles.

- Telchilde de MONTESSUS. - "Introduction" au Rituel monastique propre aux moniales de l'Ordre de Saint Benoit. - Dourgne, 1974.

Les moniales ont le souci de retrouver la distinction entre deux rites qui s'étaient souvent trouvés réunis en France depuis deux siècles : la profession monastique (qui relève du rituel monastique) et la consécration des vierges (qui relève du pontifical). La question est d'autant plus importante que le rituel -- rénové -- de la consécration des vierges peut être à nouveau utilisé, depuis Vatican II, aussi bien pour des religieuses que pour des personnes vivant dans le monde ; et déjà, il y en a une cinquantaine dans ce second cas.

D i v e r s
=====

- Blandine-Dominique BERGER. - Le drame liturgique de Pâques. Liturgie et théâtre. Préface de Pierre Journel. Collection "Théologie historique", n° 37. - Paris, Beauchesne, 1976, 277 p.

L'étude de 78 manuscrits de la Visitatio Sepulchri, du Xème au XIIIème siècle, ne donne pas encore la réponse à tous les problèmes posés par ce drame liturgique (des trois Marie se rendant au sépulcre où elles rencontrent l'ange) lié aux Matines de Pâques. Mais pour suivre l'évolution, -- office dramatisé, drame liturgique, théâtre religieux -- ce choix est privilégié ; car, dit l'auteur, "seul ce thème présente le plus grand nombre de stades dans l'évolution du drame liturgique et permet un choix réellement exemplaire" (p. 166). Ces manuscrits copiés et recopiés par les moines du Moyen-Age de l'Occident chrétien constituent une des sources du théâtre médiéval. Et c'est le mérite de l'auteur d'avoir, par un travail rigoureux (augmenté d'appendices documentaires), mis cette source en évidence.

- L'ouvrage collectif 7. - Civilisation chrétienne. Approche historique d'une idéologie - XVIIIème - XXème siècles. Sous la direction de Jean-René Derré, Jacques Gadille, Xavier de Montclos, Bernard Plonger. Collection "Eglise nouvelle, Eglise ancienne", série "Ecclésiologie", n° 3. - Paris, Beauchesne, 1975, 374 p.

Ce recueil de 16 études résulte d'une recherche menée conjointement par deux équipes pluridisciplinaires : "à Paris, théologiens et historiens oeuvrant dans le cadre du Centre de Recherches d'histoire religieuse, à Lyon, historiens de la religion et de la littérature formant une équipe associée au C.N.R.S." Cette recherche est menée à partir des jugements de valeur (ce qui apparaît positif ou négatif, attractif ou répulsif) sous-jacents aux notices des grands dictionnaires (Moreri et Trévoux) de la seconde moitié du XVIIIème siècle, dans certaines revues des XIXème et XXème siècles (Nouvelles ecclésiastiques, L'Ere nouvelle, L'Action française), dans un ensemble de lettres pastorales de l'épiscopat napoléonien, quelques grandes oeuvres littéraires (plusieurs études sur l'Essai sur l'indifférence de Lamennais, La Comédie humaine de Balzac, l'oeuvre d'Ozanam), certaines pages missionnaires (Lavigerie).

Ensemble suggestif, dans lequel certains auteurs éclairent leurs investigations par un recours à des correspondances déjà éditées (par exemple celle de Lamennais, qui est utilisée par Yvon Tranvouez, Jean-René Derré, Louis Le Guillou) ou à des documents inédits conservés dans différents fonds d'archives (Jacques Gadille, "Le concept de civilisation chrétienne dans la pensée romantique"; Jean-Jacques Goblot, "Les mots 'protestant' et 'protestantisme' sous la Restauration"; Claude Brossolette, "Civilisation et démocratie chrétienne dans la théologie de l'abbé Maret en 1848-1849"; Jean Gaulmier, "Renan et Lamennais"; Xavier de Montclos, "Lavigerie, le christianisme et la civilisation").

- Jean-Claude BOULANGER. - Evolution du monde rural en France et attitude de la 'Jeunesse agricole catholique' de 1930 à 1950. Doctorat de sciences religieuses, U.E.R. de théologie et de sciences religieuses (Institut catholique de Paris), 1976, 407 p. polyc., plus un fascicule d'annexes, 47 p.

On se rappelle qu'en 1960 Jean Touchard écrivait à propos du referendum de septembre et des élections de novembre 1958 : "Il serait temps de se demander comment on devient un notable et comment on cesse de l'être; le remplacement des notables ruraux provenant pour la plupart de la Jeunesse Agricole Catholique est peut-être un des faits majeurs de la politique française contemporaine". Devant l'importance de la J.A.C., en tout cas, plusieurs travaux universitaires ont déjà tenté d'en aborder l'étude. Certains de ces travaux ne sont pas évoqués dans cette nouvelle recherche, par exemple :

- le D.E.S. de R. FAUCON, "Les origines du syndicalisme agricole dans la région du Nord (1884 - 1914)";
- la thèse présentée à la faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud par Luc BOVON, "L'action catholique et le milieu rural". Vers la même époque, avait aussi paru une thèse de 3ème cycle, de Marie-Josèphe DURUPT, "Les mouvements d'action catholique, facteur d'évolution du monde rural", à laquelle l'auteur fait référence.

Près de quinze ans plus tard, donc, la thèse de J. C. Boulanger aborde la même question dans une perspective pastorale; selon la problématique issue d'une part de l'effervescence postconciliaire dans l'ordre théologique et, d'autre part, de la fièvre politique dans l'ordre idéologique. Car l'auteur pense que "le mouvement a été un lieu d'élaboration théologique"; c'est aussi pourquoi il veut, tout au long de son travail, mettre en valeur "les déplacements du langage chrétien qu'a provoqués la pratique de la J.A.C.". Et, sans cacher les "limites et ambiguïtés de la J.A.C.", l'auteur affirme : "Il n'en demeure pas moins que la J.A.C. a constitué une force active dans le monde rural de l'après-guerre. Aucun mouvement n'a jamais tenté un tel effort d'éducation populaire".

- Serge BONNET. - Prières secrètes des Français d'aujourd'hui. - Paris, Editions du Cerf, 1976, 287 p.

L'été dernier, Serge Bonnet a eu l'attention attirée par le cahier des intentions de prières d'une petite chapelle de l'Argonne, d'où il est originaire. De là lui vint l'idée de recueillir les prières rédigées dans onze sanctuaires : à Paris, dans la chapelle de la Médaille miraculeuse (19 000 prières de 1973 à 1975) et à Saint-Louis d'Antin (1 300 pour 1974 - 1975); à Lourdes (1 339 pour les pèlerinages du Rosaire 1974 et octobre 1975); à Domrémy (11 000 de 1971 à 1975); à la cathédrale du Puy (800 en 1975); à la Sainte-Baume (37 000 de 1952 à 1974); et dans nos sanctuaires locaux de la Meuse (11 000 de 1967 à 1974), de la Moselle (28 000 de 1958 à 1975), de la Haute-Loire (17 000 de 1965 à 1968), de l'Ardèche (1 600 pour 1974 - 1975) et des Deux-Sèvres (500 de 1971 à 1975). Parmi les 140 000 prières ainsi recueillies, l'auteur n'a retenu ni les prières des prêtres et des religieuses, ni celles rédigées en langue étrangère, ni celles "relatives à l'Eglise, à son unité, à son clergé et aux sacrements". ("Cet ensemble montre combien un peuple qui prie est inquiet et même angoissé par ce qu'il observe autour de lui. Ce peuple qui s'exprime ainsi n'appartient manifestement pas aux cercles consultés lorsqu'on exalte l'Eglise post-conciliaire. L'ensemble relatif à l'Eglise pourra faire l'objet d'une publication ultérieure", p. 255). Celles qu'il présente, en les citant "intégralement et littéralement" (p. 9), sont regroupées en 14 chapitres, suivant leur caractère ou leur objet (de la naissance de l'amour à la proximité de la mort). Des différences apparaissent d'un sanctuaire à l'autre (pèlerins et touristes, ou pèlerins seulement), suivant l'emplacement du cahier (à l'entrée de l'église, dans un bras du transept ou dans le magasin des souvenirs). Et les prières écrites ne laissent pas voir les intentions des pèlerins ou visiteurs qui n'ont rien écrit. Des annexes présentent quelques prières non populaires, les quelques déclarations qui expriment la contestation de croyants et de non-croyants, et quelques prières d'étrangers.

.../..

. . . Voir la fin de la bibliographie, supra, p. 20.

S O M M A I R E

Pages

- Editorial, par Charles MOLETTE 1
- Les registres paroissiaux, par Pierre BIZEAU 6
- Organisation des archives sonores de l'Eglise de France,
par Charles MOLETTE et Roseline GRANDCOLAS 11

- La vie des archivistes
=====
- Archives diocésaines et paroissiales
 - * Archives diocésaines de Quimper, par Jean-Louis
LE FLOC'H 13
 - * Valence, un dépôt d'archives sauvé, par Adrien LOCHE 16
 - * Dans les archives paroissiales (Bordeaux) : un cours
de théologie manuscrit du XVIIIème siècle, par
Mgr Olivier LAROZA 19
- Groupe de recherches historiques et archivistiques des congré-
gations féminines, par Sr Christiane SANSON 21
- Au Vatican : Brève session sur les archives, par Sr Maria
Dolores VIGURI 25

- Archives des sanctuaires
=====
- Lourdes et l'Année Sainte 1975, par Charles MOLETTE et
Jean RAMOND 27

- Archives missionnaires
=====
- Les archives de la Propagation de la foi à Paris, par
G. J. DEBEDAN 31
- A propos des papiers de Charles de Forbin-Janson 34
- Bibliographie 35

Question posée

VI - a : Quels fonds français possèderaient des lettres de Timon-David ?
(cf. supra, p. 41).

Veuillez lire attentivement l'encadré page 18.